Fisheries and Oceans Canada
Pêches et Océans Canada

Annual Report to Parliament

on the

Administration and

Enforcement of the

Fish Habitat Protection

and Pollution Prevention

Provisions of the

Fisheries Act

Department of Fisheries and Oceans

Habitat Management

for the period of

April 1, 2002 to

March 31, 2003

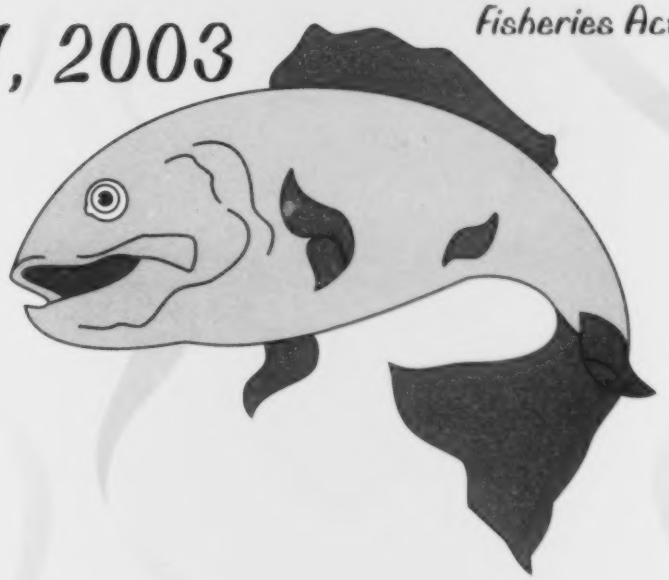

Canada

ANNUAL REPORT 2002-2003

ADMINISTRATION AND ENFORCEMENT OF THE FISH HABITAT PROTECTION AND POLLUTION PREVENTION PROVISIONS OF THE *FISHERIES ACT*

Published by:

Communications Branch
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2004
Cat. No. Fs1-57/2003

ISBN 0-662-68511-3

Internet site: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>

Printed on recycled paper

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

NOV 8 2004

Mr. William Corbett
Clerk of the House of Commons
Room 228-N, Centre Block
House of Commons
Ottawa, Ontario
KIA OA6

Dear Mr. Corbett:

In accordance with the provisions of section 42.1 of the *Fisheries Act*, I have the honour to present, in both official languages, the Annual Report on the Administration and Enforcement of the Fish Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the *Fisheries Act* for the fiscal year 2002-2003.

In conformity with the requirements of the Act, these copies are for tabling in the House of Commons and for referral to the Standing Committee on Fisheries and Oceans.

Yours truly,

Geoff Regan

Attachments

Canada

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

105-02108/

NOV 8 2004

Mr. Paul Bélisle
Clerk of the Senate
Room 183-S, Centre Block
The Senate
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Dear Mr. Bélisle:

In accordance with the provisions of section 42.1 of the *Fisheries Act*, I have the honour to present, in both official languages, the Annual Report on the Administration and Enforcement of the Fish Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the *Fisheries Act* for the fiscal year 2002-2003.

In conformity with the requirements of the Act, these copies are for tabling in the Senate.

Yours truly,

Geoff Regan

Attachments

Canada

Table of Contents

1.0 Introduction 1

1.1 Legislative Basis for the Conservation and Protection of Fish Habitat 2
1.2 Policy for the Management of Fish Habitat 3
1.3 National Habitat Management Program 4

2.0 Regulatory Activities 5

2.1 Review of Development Proposals (Referrals) 5
2.2 Compliance and Enforcement 8
2.3 Pollution Prevention Provisions 12
2.4 Environmental Assessments 16
2.5 Regulations, Policies and Guidelines 19

3.0 Freshwater and Oceans Planning 21

4.0 Habitat Enhancement 23

5.0 Community Outreach and Stewardship 25

6.0 Scientific Support 35

7.0 Information Management 40

8.0 Program Management 43

List of Abbreviations 48

List of Tables

Table 1: Summary of Habitat Referrals 6

Table 2: Authorizations and Advice Reported 7

Table 3: Summary of DFO Enforcement Activities 9

Table 4: Convictions Reported under the *Fisheries Act* 10

Table 5: Enforcement Activities carried out under the *Fisheries Act* 13

Table 6: Environmental Assessments by DFO Regions 17

Map

Map 1: Habitat Management Program's Regions and Offices 46

Annex

Annex 1: Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions, *Fisheries Act* 47

1.0 Introduction

The *Fisheries Act* contains provisions for the conservation and protection of fish habitat. These include provisions that prohibit harmful changes to fish habitat (habitat protection provisions) and others prohibiting the discharge of deleterious substances into fisheries water (pollution prevention provisions). Fisheries and Oceans Canada (DFO) is responsible for the administration and enforcement of the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*, while responsibility for the administration and enforcement of the pollution prevention provisions has been assigned to Environment Canada (EC). The *Policy for the Management of Fish Habitat*[1] provides a comprehensive framework for the administration and enforcement of the habitat protection and pollution prevention provisions consistent with the goals of sustainable development.

Within DFO, administration and enforcement of the habitat protection provisions of the *Fisheries Act* is shared between the Habitat Management Program (HMP) within the Oceans Sector and the Fisheries Management Sector's Conservation and Protection (C&P) Program with scientific support from the Science Sector.

Section 42.1 of the *Fisheries Act* requires the Minister of Fisheries and Oceans to table an annual report to Parliament on the administration and enforcement of the fish habitat protection and pollution prevention provisions.

This report provides a summary of key activities undertaken by DFO, EC and other organizations in conserving and protecting fish habitat during fiscal year 2002-2003 (April 1, 2002, to March 31, 2003). The introductory section presents:

- background on the legal basis for the conservation and protection of fish habitat;
- a summary of DFO's *Policy for the Management of Fish Habitat*; and
- an overview of the mandate and operations of DFO and EC programs dedicated to the administration and enforcement of the fish habitat protection and pollution prevention provisions, respectively.

Section 2.0 of the report provides highlights of results achieved by DFO and EC programs through regulatory activities and sections 3.0 to 8.0 summarizes the results of non-regulatory activities contributing to the management of fish habitat.

[1] The full text of the *Policy for the Habitat Management of Fish Habitat* can be found at: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_e.asp>.

Regional details on DFO and EC programs are provided in supporting documents, available on DFO's website:
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

1.1 Legislative Basis for the Conservation and Protection of Fish Habitat

The federal government fulfils its constitutional responsibilities for seacoast and inland fisheries through the administration and enforcement of the *Fisheries Act*, one of the strongest pieces of Canadian legislation that can be applied for the conservation and protection of aquatic ecosystems. The Act provides the federal government powers to make decisions in respect of the conservation and protection of fish habitat[2] essential to sustaining freshwater and marine fisheries resources that provide Canadians with significant economic, social and environmental benefits.

Section 35, the key habitat protection provision of the *Fisheries Act*, prohibits any work or undertaking that would cause the harmful alteration, disruption or destruction (HADD) of fish habitat, unless authorized by the Minister of DFO or through regulations under the Act.

> (1) "No person shall carry on any work or undertaking that results in the harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat."
> (2) "No person contravenes subsection (1) by causing the alteration, disruption or destruction of fish habitat by any means or under any conditions authorized by the Minister or under regulations made by the Governor in Council under this Act."
>
> - Section 35, *Fisheries Act*.

Section 36, the key pollution prevention provision, prohibits the deposit of deleterious substances into waters frequented by fish, unless authorized by regulation under the *Fisheries Act* or other federal legislation. Regulations to authorize certain deposits have been established pursuant to section 36 (e.g., pulp and paper and metal mining effluents). The responsibility for the administration and enforcement of the pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* is assigned to EC.

Sections 20, 21, 22, 26, 28, 30 and 32 provide further protection for fish and fish habitat from harmful effects. The Act also contains provisions that support the administration and enforcement of the habitat protection and pollution prevention provisions. These include:

[2] Fish habitat is defined under subsection 34(1) of the *Fisheries Act* as "spawning grounds and nursery, rearing, food supply and migration areas on which fish depend directly or indirectly in order to carry out their life processes".

- powers for the Minister to request plans and specification for works and undertakings that might affect fish or fish habitat (section 37);
- authorize the Minister to appoint inspectors and analysts (section 38.1);
- describe inspectors' powers (including entry, search, and direction of preventive, corrective or cleanup measures) (section 37.3);
- describe offences and punishment (section 40); and
- determine liability when a deleterious substance has been deposited (section 42).

The habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* are listed in Annex 1.

1.2 Policy for the Management of Fish Habitat

In administering and enforcing the habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*, DFO and EC are guided by the *Policy for the Management of Fish Habitat* (the Habitat Policy). The Habitat Policy, tabled in Parliament in 1986, provides an objective, three goals, a principle of no net loss and eight implementation strategies that together support the concepts of sustainable development and ecosystem approach.

The overall objective of the Habitat Policy is to "increase the natural productive capacity of habitat for the nation's fisheries resources" – that is, to achieve a "net gain" in fish habitat – through the three goals of conservation, restoration and development of fish habitat.

The Habitat Policy recognizes that habitat objectives must be linked and integrated with fish production objectives and with other sectors of the economy that make legitimate demands on water resources. As a result, the Habitat Policy identifies the need for integrated planning for habitat management as an approach to ensuring the conservation and protection of fish habitat that sustain fish production while providing for other uses.

A key element of the Habitat Policy is the guiding principle of "no net loss of the productive capacity of fish habitat". This principle supports the conservation goal and is applied when proposed works and undertakings may result in a HADD of fish habitat. Prior to issuing an authorization under subsection 35(2) of the *Fisheries Act*, DFO applies the "no net loss" guiding principle, so that unavoidable habitat losses as a result of development projects are balanced by newly created and/or restored fish habitat. If unacceptable losses of fish habitat cannot be prevented by these measures, the Habitat Policy calls for an authorization not to be issued. Furthermore, where deleterious substances result in harm to fish or damage to fish habitat, compensation[3] is not an option.

[3] See Glossary in the *Policy for the Management of Fish Habitat* for definition of compensation <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_e.asp>.

1.3 National Habitat Management Program

Various sectors of DFO, namely Oceans Sector's HMP, Fisheries Management and Science contribute to the conservation and protection of fish habitat through seven key activities. The program contributes primarily through resources directed at four of these key activities:

1. Regulatory;
2. Freshwater and Oceans Planning;
3. Habitat Enhancement; and
4. Community Outreach and Stewardship.

These are supported through:

5. Scientific Support;
6. Information Management; and
7. Program Management.

The HMP plays a major role in delivery of the Department's responsibilities for fish habitat management. National Headquarters' (NHQ) staff is responsible for the overall coordination of the delivery of the HMP, providing national policy direction, strategic advice and liaison with other departmental sectors, federal departments and national industries and non-governmental organizations. Day-to-day delivery of the program is carried out by staff located in more than 60 departmental offices in six regions. These regions are (see Map 1):

- Newfoundland and Labrador;
- Maritimes (parts of New Brunswick and Nova Scotia);
- Gulf (parts of New Brunswick and Nova Scotia, as well as all of Prince Edward Island);
- Quebec;
- Central and Arctic (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, the Northwest Territories and Nunavut); and
- Pacific (British Columbia and the Yukon Territory).

Scientific support, including research, scientific advice and monitoring, is provided by the department's Science Sector while the C&P program of the Fisheries Management Sector provides enforcement of the habitat protection provisions of the *Fisheries Act* through its fishery officers.

Program activities are implemented in collaboration with other federal departments, provincial governments, Aboriginal People, non-governmental organizations and industry.

In fiscal year 2002-2003, the HMP continued its on-going efforts to strengthen its organizational effectiveness. Priorities included:

- streamlining the development referral review and approval process;
- establishing greater national consistency in the delivery of the Program;
- achieving a more balanced approach between regulatory and proactive activities in implementing the Habitat Policy; and
- enhancing collaboration and accountability in the delivery of the Program through partnerships.

2.0 Regulatory Activities

This section highlights regulatory activities of the HMP, C&P and EC in fiscal year 2002-2003, at NHQ and in the regions. Regulatory activities include:

- the review of development proposals (referrals) that may affect fish habitat;
- compliance monitoring and enforcement of the habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*;
- conducting environmental assessments under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) prior to making decisions under section 35 of the *Fisheries Act* or prior to issuing certain approvals under the *Navigable Waters Protection Act* (NWPA) or the *National Energy Board Act* (NEBA); and
- developing regulations, policies and guidelines related to the habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*.

Details on regional activities are available in supporting documents available electronically at: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

2.1 Review of Development Proposals (Referrals)

With respect to reviews and assessment activities, staff of the HMP review information about development proposals (referrals) submitted to the Department to assess their potential impacts on fish habitat. As a result of these reviews, HMP staff provides advice and requirements for the conservation and protection of fish habitat that allows proponents to be in compliance with the *Fisheries* Act, mainly with respect to avoiding the HADD of fish habitat (section 35). These requirements are in the form or either a "Letter of Advice" or as an Authorization pursuant to subsection 35(2) of the Act.

It is important to note that the habitat protection provisions, including section 35, of the *Fisheries Act* do not create a mandatory obligation for proponents of development proposals to seek a "Letter of Advice" or an Authorization from DFO, as there is no such authority in

the section. However, to ensure that they are not in violation of the *Fisheries Act*, proponents voluntarily refer information about their projects to determine if proposed development projects are in compliance with the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*. As part of these reviews, HMP staff must also ensure that habitat protection requirements under the *Species at Risk Act* (SARA) are complied with and prior to issuing an authorization that an environmental assessment under CEAA is completed. For development projects requiring such decisions, DFO becomes a responsible authority under CEAA and HMP staff must conduct environmental assessments that consider broader environmental issues than those directly associated with fish habitat.

Table 1 summarizes the number of referrals (by work category) submitted to DFO regions for review.

Table 1:
Summary of Habitat Referrals
Fiscal Year 2002-2003

REGION	Work Categories										
	Aqua-culture	Forestry	Instream Works	Land Use	Mining	Oil & Gas	Roads	Shoreline Works	Water Mgmt	Other*	Total
Newfound-land & Labrador	39	26	167	289	3	5	291	322	5	70	1,217
Maritimes	73	83	259	38	5	21	195	350	11	68	1,103
Gulf	62	10	193	17	3	4	125	190	8	24	636
Quebec	6	0	40	8	1	15	25	107	83	26	311
Central & Arctic	14	31	1,197	250	190	809	1,314	1,498	332	278	5,913
Pacific	49	648	629	614	385	25	412	782	122	243	3,909
TOTAL	**243**	**798**	**2,485**	**1,216**	**587**	**879**	**2,362**	**3,249**	**561**	**709**	**13,089**

* "Other" includes referrals identified with work categories of deleterious substances, hazardous materials, research, ocean management, ocean dumping, power projects, railways, seismic activities, and class screenings of habitat restoration projects.

Table 2 summarizes the number of letters of advice provided and the number of authorizations issued by each region. Advice provided to proponents or others may be delivered through several mechanisms, including:

- advice provided in writing to federal agencies, provincial/territorial/other agencies;
- letters of advice to proponents;
- mitigation measures provided to permitting agencies;
- specialist advice to federal agencies; and
- advice provided to the Canadian Coast Guard for the issuance of approvals under the NWPA.

Table 2: Authorizations and Advice Reported Fiscal Year 2002-2003		
REGION	**Authorizations**	**Advice Provided to Proponent or Others**
Newfoundland & Labrador	2	723
Maritimes	20	786
Gulf	7	317
Quebec	34	155
Central & Arctic	388	4,387
Pacific	81	1,666
TOTAL	**532**	**8,034**

Newfoundland and Labrador

- Of the 1,217 referrals received, approximately 74% were related to land-use, roads and shoreline works. Another 19% were related to instream works, forestry and aquaculture.
- Staff provided advice in 723 cases and issued two authorizations.

Maritimes

- Instream works, roads and shoreline works comprised 73% of the 1,103 referrals received, while 14% were related to forestry and aquaculture.
- Staff provided advice in 786 cases and issued 20 authorizations.

Gulf

- Instream works, road and shoreline works comprised 80% of the 636 referrals received, while aquaculture referrals consisted of 62 or 10% of the total referrals.
- Staff provided advice on 317 of the cases and issued seven authorizations during the fiscal year.

Quebec

- Shoreline works and water management works, including dredging and water treatment, represented 61% of the 311 referrals received, while roads and instream works accounted for 20%.
- Staff provided advice in 155 cases, and issued 34 authorizations.

Central and Arctic

- 68% of the 5,913 referrals received by the region involved shoreline works, instream works and roads.

- Staff provided advice in 4,387 cases and issued 388 authorizations.

Pacific

- Four work categories – shoreline works, instream works, forestry and land-use accounted for 68% of the 3,909 referrals received by the region.
- Staff provided advice in 1,666 cases and issued 81 authorizations.

2.2 Compliance and Enforcement

National Highlights

DFO's C&P Program is responsible for monitoring compliance with and for enforcement of the *Fisheries Act,* including the habitat protection programs. Six "Guiding Principles" govern the application of the *Fisheries* Act in this regard and are identified in the *Compliance and Enforcement Policy for the Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the Fisheries Act.*[4]

[4] For more information on the Compliance and Enforcement policy, see: <http://www.ec.gc.ca/ele-ale/policies/c_and_e_fisheries_act/main_e.asp>.

Regional Highlights

Table 3 presents a summary of the enforcement activities of DFO in fiscal year 2002-2003.

Table 3:
Summary of DFO Enforcement Activities
Fiscal Year 2002-2003

REGION	Warnings Issued	Charges Laid*	Charges Pending
Newfoundland and Labrador	3	3	0
Maritimes	9	6	14
Gulf	20	2	9
Quebec	1	0	0
Quebec (FAPAQ**)	0	27	11
Central & Arctic	114	32	61
Pacific	110	10	108
TOTAL	**224**	**71**	**189**

* "Charges Laid" represents the number of charges laid in fiscal year 2002-2003 for all violations detected before March 31, 2003; "Charges Pending" includes only those pending from violations detected in fiscal year 2002-2003.

** Société de la faune et des parcs du Québec

Table 4 presents a regional summary of the 25 convictions under the habitat provisions of the *Fisheries Act* reported during fiscal year 2002-2003.

Table 4:
Convictions Reported under the *Fisheries Act*
Fiscal Year 2002-2003

REGION	Subsections of the *Fisheries Act*			
	35(1)	36(3)	38(6)	TOTAL
Newfoundland and Labrador	0	0	0	0
Maritimes	0	0	0	0
Gulf	4	0	0	4
Quebec	0	0	0	0
Quebec (FAPAQ*)	3	0	0	3
Central & Arctic	4	0	0	4
Pacific	8	6	0	14
Environment Canada	**0**	**4**	**0**	**4**
TOTAL	**19**	**10**	**0**	**29**

* Société de la faune et des parcs du Québec

Newfoundland and Labrador

Habitat Management staff provided technical advice and support with regard to potential habitat violations and related enforcement actions, and assisted C&P staff in the investigation of several potential habitat violations under the *Fisheries Act*. Staff also provided liaison among C&P, EC and provincial government agencies with respect to several oil spill incidents within the province. There were no court cases concluded in the region within the fiscal period, but there were several ongoing prosecutions for violations detected in other years.

Maritimes

In July 2002, a long section of the Little Sackville River (Halifax Regional Municipality) saw all fish species killed between the outfall of a holding pond behind a shopping centre. This portion of the stream had been the subject of dedicated effort on the part of the Sackville River Association (SRA) in stream restoration over the past five years. The SRA collected more than 5,000 dead fish as a result of a discharge from the holding pond. DFO worked with the Nova Scotia Department of Environment and Labour to stabilize the situation, investigate the incident and proceed with violation charges. It is expected that the violation investigation and any possible work to restore the habitat will not be completed until fiscal year 2003-2004.

Gulf

Four investigations initiated during fiscal year 2001-2002 were concluded during 2002-2003 with convictions under subsection 35(1) of the *Fisheries Act*. One of five investigations initiated prior to fiscal year 2001-2002 was concluded during 2002-2003.

There were 31 occurrences investigated under subsection 35(1) of the *Fisheries Act*. Of these, 20 warnings were issued, nine charges are pending or under review, and two charges were laid. These cases have not yet reached the courts.

Quebec

No legal cases relating to the protection of fish habitat were initiated in fiscal year 2002-2003 by DFO. All cases initiated by DFO during previous years had been settled prior to the start of the fiscal year, so there were no charges pending at the end of the fiscal year. Resources of the region's C&P Program are used primarily for the control of commercial fishing and poaching activities.

In the Quebec region, designated wildlife officers of the provincial government's *Société de la faune et des parcs du Québec* (FAPAQ) are authorized to enforce the *Fisheries Act* in Quebec's inland waters. In fiscal year 2002-2003, 11 files were under investigation by the Quebec Government prosecutor related to violations of subsection 35(1) of the *Fisheries Act*. Enforcement action undertaken by FAPAQ resulted in three convictions for fines totalling $2,000.

Central and Arctic

A total of 50 investigations were initiated in fiscal year 2002-2003 and all remain ongoing. A total of 100 investigations initiated in fiscal year 2001-2002 and another 22 investigations initiated in earlier years were completed and closed during fiscal year 2002-2003.

Enforcement staff conducted 1,273 site visits within fiscal year in the Ontario Great Lakes Area (OGLA) to ensure compliance with habitat mitigation and/or compensation requirements of *Fisheries Act* reviews. A total of 715 occurrences were reported, and 452 files were closed. C&P issued 58 warning letters and 24 Inspector's Directions. Another 133 files were resolved through mediation or restoration.

Sixty prosecutions were initiated and of this total, 26 charges were laid, with an additional 34 charges pending. There were three convictions under subsection 35(1) of the *Fisheries Act*. Two penalties of $150,000 each were issued.

Pacific

A total of 14 convictions were made in fiscal year 2002-2003. The region issued 110 warnings, and laid 10 charges. Charges are still pending on 108 cases.

2.3 Pollution Prevention Provisions

The Minister of the Environment is responsible for the enforcement of section 34 and sections 36 to 42 of the *Fisheries Act*, commonly referred to as the pollution prevention provisions of the Act.

This section provides an overview of the activities of two major EC programs that fulfill this mandate, an update on the status on several bilateral agreements that involve the pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*, and a brief review of major developments in fiscal year 2002-2003.

For more details please refer to Environment Canada's Supporting Document, available electronically at:
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

The Environmental Emergencies Program

Environmental Emergencies personnel reviews reports of "deposits out of the normal course of events" including, spills, leaks, and other like incidents, and notifies EC's Enforcement Program and other relevant agencies of the details surrounding the incident. In fiscal year 2002-2003, the Environmental Emergencies Program received 4,644 reports of deleterious deposits, and conducted 165 on-site spill inspections. Program personnel also were involved in the analysis of proposed regulations to define specific requirements for the deposit of deleterious substances out of the normal course of events. EC will continue to review this issue and may pursue the development of such a regulation at a later time.

The Enforcement Program

EC's Enforcement Program works to secure compliance with all Acts and regulations administered by EC, by carrying out inspections and taking measures to respond to alleged violations. Enforcement Program staff use the National Enforcement Management Information System and Intelligence System database (NEMISIS) to record and track enforcement activities. Table 5 summarizes key enforcement data for fiscal year 2002-2003.

Table 5: Enforcement Activities carried out under the *Fisheries Act*[5]
Fiscal Year 2002-2003

	Total Inspections	On-site Inspections	Off-site Inspections	Investigations*	Prosecutions	Charges	Convictions	Directives	Written Warnings
Fisheries Act	3,967	978	2,989	88	19	22	4	39	110
Chlor-Alkali Mercury Liquid Effluent and Guidelines	10	1	9	0	0	0	0	0	0
General Prohibition	1,341	826	515	83	26	20	4	28	60
Guidelines for Effluent Quality and Wastewater Treatment at Federal Establishments	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Meat and Poultry Products Plant Liquid Effluent and Guidelines	65	7	58	0	0	0	0	0	0
Metal Mining Effluent Regulations	88	5	83	2	0	0	0	1	5
Metal Mining Liquid Effluent and Guidelines	420	21	399	0	0	0	0	0	0
Petroleum Refinery Liquid Effluent and Guidelines	179	10	169	0	0	0	0	0	2
Port Alberni Pulp and Paper Effluent	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Potato Processing Plant Liquid Effluent and Guidelines	67	8	59	2	0	0	0	0	0
Pulp and Paper Effluent Regulations	1,793	97	1,696	3	1	2	0	10	43
Total	**7,934**	**1,956**	**5,978**	**178**	**46**	**44**	**8**	**78**	**220**

[5] Notes on the Enforcement Statistics:

- The number of inspections relates to the number of regulatees inspected for compliance under each of the applicable regulations.
- Investigations are tabulated by number of investigations files. An investigation file may include activities relating to more than one piece of legislation or regulation. Therefore, the total number of investigations at the regulatory level does not equal the total at the legislation level.
- All measures (except for prosecutions) are tabulated at the section level of a regulation. For example, if the outcome of an inspection is the issuance of a written warning which relates to 3 sections of a given regulation, the number of written warnings is 3. The number of prosecutions is represented by the number of regulatees that were prosecuted regardless of the number of regulations involved.
- Data from enforcement activities involving the Metal Mining Effluent Regulation and Metal Mining Liquid Effluent Regulation have been combined to reflect the coming into force of the Metal Mining Effluent Regulation on December 6, 2002. The Metal Mining Liquid Effluent regulation has been repealed.

Out of 88 investigations initiated in fiscal year 2002-2003, 22 were concluded and 66 remained active at the end of the fiscal year. In addition, 50 investigations started prior to fiscal year 2002 2003, were completed in the reporting period; another 76 are ongoing.

Bilateral Agreements

EC maintained and operated bilateral agreements with the provinces of Alberta and Saskatchewan during fiscal year 2002-2003, to facilitate the cooperative administration of section 36 of the *Fisheries Act*.

Under the Canada-Alberta agreement, Alberta Environment reported 127 incidents in the fiscal year 2002-2003 related to the *Fisheries Act*, resulting in 24 inspections, eight joint inspections and 13 investigations.

Thirty-two *Fisheries Act* related spills were reported to Saskatchewan Environment and Resource Management. Saskatchewan Environment responded independently to 23 of these incidents, participated in a joint response with EC on six incidents; EC responded independently to three incidents.

The Canada-Quebec bilateral agreement expired on March 31, 2000; however, despite the expiry of the accord, EC and the Quebec Ministry of Environment agreed to continue to work collaboratively during the period of negotiations for a new bilateral agreement. On July 27, 2002, the proposed, revised Canada-Quebec bilateral agreement was published in Part I of the *Canada Gazette* for a 60-day public comment period. The renewed accord covers the Pulp and Paper Effluent Regulations and two regulations made under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* (CEPA 1999) to address dioxins and furans in the effluent of pulp mills using chlorine bleaching in their process and the use of wood chips and defoamers by the industry. On March 1, 2003, the Minister of Environment published a report in Part 1 of the *Canada Gazette* of the comments received and how they were addressed.

In keeping with the Canada-Quebec cooperative arrangement, EC examined 740 monthly compliance reports produced by pulp and paper mills. EC fishery officers and fishery inspectors conducted 17 mill inspections, issued eight written warnings and led two investigations related to alleged violations to the *Fisheries Act*.

Municipal Wastewater

Through scientific analysis, inspections, and sampling, EC has recognized the deleterious nature of substances within municipal wastewater effluent. During the fiscal year 2001-2002, Environment Canada conducted a risk management analysis of three of those substances, ammonia dissolved in water, inorganic chloramines, and chlorinated wastewater effluents. These substances were found to be toxic under CEPA 1999. Although it would have been possible to regulate the three substances as deleterious under subsection 36(5) of

the *Fisheries Act*, Environment Canada proposed the use of CEPA 1999 pollution prevention plans as one management tool for municipal wastewater effluents. These plans are set in motion by a notice issued by the Minister of the Environment. This process takes less time than the development of a comprehensive regulation under subsection 36(5), and was therefore recommended as an effective first step in an overall strategy to managing municipal wastewater effluent in Canada. The Minister of Environment intends to publish a proposal for a pollution prevention plan notice under CEPA 1999 during fiscal year 2003-2004.

Pulp and Paper Mills and Environmental Effects Monitoring

In fiscal year 2002-2003, EC contributed to two amendments to the Pulp and Paper Effluent Regulations. The first amendment helps facilitate the signing of the proposed Canada-Quebec bilateral administrative agreement, which is related to the pulp and paper industry. The amendment was published in Part II of the *Canada Gazette*, on January 1, 2003, and came into force upon its registration on December 12, 2002. The second amendment is a general update of the regulations, including a proposal to merge the regulations and the *Port Alberni Pulp and Paper Effluent Regulations*. The proposed general amendment is scheduled to be published in Part I of the *Canada Gazette* for public review and comments in fiscal year 2003-2004.

Under the *Pulp and Paper Effluent Regulations*, pulp and paper mills are required to implement an environmental effects monitoring program. EC continued to monitor the progress of the monitoring programs throughout 2002-2003. Such programs are site-specific and require scientific evaluations of effects of mill effluent on fish, fish habitat, and the use of fisheries resources. The programs are structured in three- or four-year sequences of monitoring and interpretation phases known as "cycles". Cycle 3 reports are due early in fiscal year 2004-2005.

Metal Mining

On June 19, 2002, the new *Metal Mining Effluent Regulations* were published in Part II of the *Canada Gazette*. The new regulations came into force on December 6, 2002, and impose limits on the release of cyanide, metals, suspended solids, and prohibit the discharge of any effluent that is acutely lethal to fish. The regulations also require metal mines to implement environmental effects monitoring programs to identify any adverse effects of their effluent on fish, fish habitat, and the use of fisheries resources.

Shellfish Water Quality Protection

EC, DFO and the Canadian Food Inspection Agency are responsible for the Canadian Shellfish Sanitation Program (CSSP). EC assesses the water quality of shellfish harvesting areas. DFO classifies areas as approved, conditionally approved, or closed on the basis of EC's evaluation. In fiscal year 2002-2003, the total area assessed increased from 19,470 kilometres square (km^2) to 20,260 km^2, the total area approved for harvest increased

from 14,019 km^2 to 14,795 km^2, the total area conditionally approved increased from 399 km^2 to 462 km^2, the total area closed for harvest decreased from 5,052 km^2 to 5,003 km^2. It is important to note that the increase in the total area assessed accounts for all of the change in approved, conditionally approved, and closed areas.

2.4 Environmental Assessments

Decisions under certain provisions of the *Fisheries Act*, in particular, subsection 35(2), trigger the need for an environmental assessment under CEAA. For projects for which DFO is required to make a decision under those provisions of the *Fisheries Act*, DFO becomes a responsible authority and is required to conduct an environmental assessment in accordance with CEAA. In these environmental assessments, DFO must also consider broader environmental issues than those associated with the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*.

In addition to the environmental assessments arising from CEAA triggers under the *Fisheries Act*, the HMP is responsible for environmental assessments required as a result of certain regulatory decisions under the NWPA and the NEBA, administered by DFO's Canadian Coast Guard.

Regional Highlights

Table 6 summarizes the number of environmental assessments initiated, ongoing and completed in each region in fiscal year 2002-2003. As indicated, 954 environmental assessments were initiated in the period as a result of *Fisheries Act* triggers, the NWPA or the NEBA. By the end of the fiscal year, 913 environmental assessments had been concluded, and another 666 remained active.

Table 6: Environmental Assessments by DFO Regions (where Habitat Management is a Responsible Authority) Fiscal Year 2002-2003			
REGION	**Started in 2002-2003**	**Ongoing***	**Concluded or Cancelled in 2002-2003**
Newfoundland & Labrador	45	31	40
Maritimes	37	38	50
Gulf	74	19	81
Quebec	63	82	61
Central & Arctic	529	226	480
Pacific	206	270	201
TOTAL	**954**	**666**	**913**

* Includes environmental assessments started in 2002-2003 and previous years.

Newfoundland and Labrador

The region initiated 45 new environmental assessments in fiscal year 2002-2003. Forty assessments were concluded or cancelled within the period, and 31 remained active at the end of the fiscal year. Major environmental assessment activities included:

- continuation of the environmental assessment of the Luce Pit mining project in Labrador City;
- continuation of the environmental assessment of the proposed Duck Pond Copper-Zinc Mining Project;
- completion of an environmental assessment of proposed exploration drilling in Annieopsquotch, Bonnawinkie, and Gambo leases;
- initiation and completion of environmental assessments of proposed exploratory drilling programs in the Jeanne d'Arc Basin, Lewis Hill and Flemish Pass leases; and
- completion of environmental assessment of the proposed Trans Labrador Highway (Phase III), a proposed 250 km gravel surface highway between Happy Valley-Goose Bay and Cartwright Junction.

Maritimes

The region initiated 37 environmental assessments in fiscal year 2002-2003. Fifty assessments were concluded or cancelled, and 38 remained active at the end of the fiscal year, including a number of energy and infrastructure projects. Major environmental assessments included:

- Environmental assessments of major 100 series (four-lane) highway projects (*Phase 3 Highway 101 Twinning - Ellershouse to Avonport; Phase 2 Highway 101 Twinning -*

Mt. Uniacke to Ellershouse; Highway 113 – Highway 102/103 Connector; Highway 125 - Sydney By-Pass; Highway 101 - Digby to Weymouth; Highway 103 – Twinning between Exit 3 and Exit 5

- Various Oil and Gas proposals such as the Deep Panuke Project. The proposed project includes the development of three offshore platforms to recover natural gas and a sub-sea pipeline to transport it to Goldboro where it will tie into the existing Maritimes and Northeast pipeline.
- Proposed construction of a ferry terminal and wharf construction, in Wallace Cove, Black's Harbour in New Brunswick.

Gulf

The region initiated 74 environmental assessments in fiscal year 2002-2003. Eighty-one were concluded or cancelled, and 19 remained active at the end of the fiscal year. These included environmental assessments of:

- shellfish aquaculture projects related to oysters culture lines, accounting for 53 of the new environmental assessments initiated;
- shoreline works related to infilling and harbour dredging;
- oil and gas exploration related to seismic surveys; and
- instream works.

Quebec

The region initiated 63 environmental assessments in fiscal year 2002-2003. Sixty-one environmental assessments were concluded or cancelled, while 82 files remained active at the end of the fiscal year. Projects undergoing an environmental assessment included:

- many hydroelectric projects, including the construction of power plants on Eastmain and Péribonka Rivers, as well as the diversion of three rivers on the North shore in order to supply power to the Bersimis complex;
- works to control waters in the Lake Kénogami watershed to the Saguenay;
- Rebuilding of Road 175 between Quebec and Saguenay, a distance of 174 kilometres (km);
- gas and oil seismic prospecting in the Gulf and the St. Lawrence estuary; and
- the scuttling of the Nipigon cruiser near Sainte-Luce in the estuary of the St. Lawrence for the purpose of creating a diving site.

Central and Arctic

The region initiated 529 environmental assessments in fiscal year 2002-2003. There were 480 assessments concluded or cancelled, and 226 remained active at the end of the fiscal year. Some examples of major EA's included:

- initiation of the environmental assessment of the proposed Bathurst Inlet Port & Road Project in the Eastern Arctic Area, involving construction of a port facility on the west shore of Bathurst Inlet and a 211 km one-lane all-weather road running southwest to Contwoyto Lake and a winter-only crossing on Contwoyto Lake;
- continuation of the environmental assessment of the Otonabee Hydro proposal in the Ontario-Great Lakes Area, involving the alteration of fish habitat above and below existing dams associated with a dam expansion, and the creation of the diversion channel; and
- initiation of an environmental assessment, in cooperation with the Province of Manitoba, of a proposed expansion of the Red River Floodway designed to improve Winnipeg's flood protection facilities.

Pacific

The region initiated 206 environmental assessments in fiscal year 2002-2003. There were 201 assessments concluded or cancelled, and 270 remained active at the end of the fiscal year. Environmental assessments included:

- aquaculture renewals and relocations;
- hydro-electric operations, such as the Brilliant powerplant expansion, the Coursier dam decommissioning, and the Walden dam breach and reconstruction;
- linear developments and crossings, such as the Nisga'a highway, the Georgia Strait pipeline crossing, and the Fraser River crossing; and
- wind farms, marinas, and bridges.

2.5 Regulations, Policies and Guidelines

National Highlights

DFO embarked on an initiative in fiscal year 2002-2003 to enhance national consistency within the HMP. As part of this initiative, the Practitioners Guide to Habitat Compensation was finalized and implemented by regions. Other policy documents were subject to extensive consultations with Habitat Management staff, and are scheduled to be released for implementation by regions in fiscal year 2003-2004. These documents include the:

- Practitioner's Guide for Writing Letters used in *Fisheries Act* reviews;
- Practitioner's Guide for Writing a *Fisheries Act* subsection 35(2) authorization; and

- Guidance on the determination of Harmful Alteration, Disruption or Destruction of Fish Habitat.

As part of a consolidated Operating Policy Manual, these documents will bring greater operational consistency for the most important aspects of HMP field decisions.

Other policy and support functions supporting national consistency included:

- a cross-delivery initiative with the Navigable Waters Protection Program to streamline the internal review of project referrals; DFO will continue to build upon similarities between the two programs in an attempt to implement a 'one-window' approach; and,
- the decision to phase out the Yukon Placer Authorization by the Minister of DFO. DFO will work with the Yukon Territorial Government, the Council of Yukon First Nations, and the mining industry to develop a new regime to be implemented by 2007.

Regional Highlights

Newfoundland and Labrador

- The region continued development of a classification system for both marine and riverine habitats designed to assist proponents and habitat managers in quantifying the harmful impacts on fish habitat resulting from various project developments.

Maritimes

- Work was initiated on a document to summarize regional experience in developing HADD compensation projects.

Gulf

- The region developed a *Protocol for Restricted Access to Water Courses by Livestock* for application in Prince Edward Island.

Central and Arctic

- The region developed a protocol pertaining to the withdrawal of water for oil and gas activities in the Northwest Territories in consultation with Indian and Northern Affairs Canada, the National Energy Board and industry.
- The region has been developing compliance and referral review protocols and a Freshwater Fish Habitat Primer to improve the delivery of the habitat management and conservation and protection programs in Ontario.

Pacific

- The region developed regional-specific guidance documents, including: Coastal Stewardship Guide, Estuarine and Freshwater Habitat Classification templates, and a Shoreline Structures Environmental Design guide.
- Staff worked with the Province of British Columbia in the development of a provincial Streamside Protection Regulation.
- The region continued to work with partners on ballast water discharge and vessel sewage concerns as they relate to fisheries resources and habitat concerns.

3.0 Freshwater and Oceans Planning

Freshwater and oceans planning activities involve the integration of fish habitat objectives with fish production objectives. Through participation in planning processes, habitat requirements can be factored into fisheries management plan and plans for other uses of land and water.

Regional Highlights

Details on regional activities are available in supporting documents available electronically at: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland and Labrador

- Regional staff continued their collaboration with federal, provincial and municipal agencies, industry, aboriginal groups and other non-government organizations in the development of integrated forest ecosystem management plans for several forestry management districts in Newfoundland and Labrador, ensuring that fish habitat goals and mitigation measures are incorporated into the planning process.
- Staff worked to incorporate fish habitat protection measures in several urban and municipal plans, and in projects involving the provincial Department of Work Services and Transportation.
- Staff continued to participate in a number of local and regional freshwater and oceans planning initiatives, including the Corner Brook Stream Development Committee, St. John's Harbour Atlantic Canada Action Plan, and the Humber Arm Atlantic Canada Action Plan.
- Staff participated in an initiative led by the Oceans Programs Division of DFO in the development of Large Oceans Management Areas in the Newfoundland and Labrador Region.

Maritimes

- The region's Stewardship Unit initiated development of 15 integrated resource management working groups within the region.
- Staff facilitated the establishment of resource management working groups with First Nations across the region to better represent the issues and concerns of bands interested in developing integrated resource management plans.

Gulf

- Staff partnered with watershed groups through the New Brunswick Water Classification Program to help establish community water standards.
- The region held an Integrated Coastal Management Workshop in Gulf Nova Scotia in February 2003 in partnership with many groups, government and industry.
- Staff helped re-launch the Atlantic Team of Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities with the goal of developing a "common" action plan for addressing priority issues in the region such as nutrients, sewage and habitat destruction.

Quebec

- In fiscal year 2002-2003, the marine area of the region covered by integrated planning processes remained about 2,800 km^2, including the addition of about 28 km^2 coastal area of the city of Carleton-Saint-Omer.
- The Saguenay-St. Lawrence Marine Park now has an ecosystem conservation plan in place. The plan was developed in connection with several federal and Quebec departments and approved by the Saguenay-St. Lawrence Marine Park Coordinating Committee, which is composed primarily of local representatives. A zoning plan was developed in support of the conservation plan, and submitted to various federal and provincial departments for review. DFO is one of the key players in the implementation of this zoning plan.
- A new integrated management initiative of the coastal zone sector of the lagoon of Carleton, located in the city of Carleton-Saint-Omer in the Gaspé Peninsula, has obtained the support of DFO.
- In the Magdalen Islands, several committees worked on the history of the uses and resources of the lagoons and produced informative maps.
- Work on the Marine Protected Area in the Manicouagan Peninsula on the North shore of the St. Lawrence estuary progressed significantly in fiscal year 2002-2003. A management plan developed with the participation of local representatives was presented at a public consultation in December 2002.

Central and Arctic

- The region is a member of the recently initiated Great Bear Lake Working Group formed to develop a management plan for Great Bear Lake and its watershed.
- Regional staff have worked with aboriginal communities in developing valued ecosystem components for fish health, fish populations, fish habitat, and water quality and quantity, in response to the requirements under the *Mackenzie Valley Resource Management Act*[6] and the Sahtu and Gwich'in land claims, to report on the health of the environment and the cumulative effects of land use on the environment.
- Staff in the Ontario-Great Lakes Area participated in several integrated resource planning exercises with provincial partners, such as the Renfrew County Fisheries Strategy, providing DFO with a comprehensive approach to managing aquatic resources at the District Office level.
- Staff in the Prairies Area participated in a number of land, water and resource planning processes to integrate fish and fish habitat objectives into development plans, including the Agriculture Policy Framework - Environmental Farm Planning process in all three Prairie Provinces.

Pacific

- Regional staff continued to work on various planning initiatives including watershed-based fish sustainability planning, British Columbia coastal management planning, and Yukon land use planning.
- The region continued to work with BC Hydro, provincial agencies and stakeholders to develop and implement water use plans that call for operating changes that should significantly improve fish habitat productive capacity both above and below the dams as a condition of existing provincial water use licenses for hydroelectric power.
- Staff participated in numerous other planning initiatives that included the Fraser River Estuary Management Plan, the Burrard Inlet Environmental Action Program, the Georgia Basin Ecosystem Initiative and the Columbia Operation Fisheries Advisory Committee.

4.0 Habitat Enhancement

DFO seeks to achieve its policy objective of "net gain" in the productive capacity of fish habitat by supporting conservation and other voluntary organizations as well as others interested in restoring and developing fish habitat. Examples include rehabilitating streams, eliminating or controlling exotic species, and removing human-made barriers.

[6] For more information, see: <http://laws.justice.gc.ca/en/M-0.2/index.html>

Regional Highlights

Details on regional activities are available in supporting documents available electronically at: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Maritimes

- Staff continued to work with other governments, industry and community groups on a proposal to neutralize the acidity of the Salmon River in Nova Scotia through the use of calcium kiln dust, a by-product of the cement-making process.
- Staff continued to work with the stewards of the River Denys and Georgia-Pacific to restore fish habitat of the Big Brook in Cape Breton.
- In partnership with the provincial government, industry and the community, the region's Stewardship Unit has planned habitat restoration and soil retention projects within the Irish Cove area of Cape Breton, Nova Scotia.

Gulf

- Staff provided advice to groups across the region on habitat enhancement and improvement planning and techniques for projects such as cattle fencing, installation of tree deflectors as silt capturing devices, and oyster habitat rehabilitation through creation of artificial reefs.
- The region participated in a beach sweep program funded by the New Brunswick Environmental Trust Fund, in partnership with the New Brunswick Department of Environment and Local Government, Atlantic Canada Action Plan Saint John and the *Partenariat pour la Gestion Intégrée du Bassin Versant de la Baie de Caraquet*.
- Staff worked to stabilize badly eroding sections of the Margaree River, in partnership with the Margaree Salmon Association, the Margaree Heritage River Association and the International Confederacy of Mi'kmaq.

Quebec

- The region continued its participation in the two components of the St. Lawrence Vision 2000 that deal directly with the enhancement of fish habitat: the "community involvement" and the "biodiversity" components, which are aimed at protecting and conserving aquatic habitats.[7]
- The region has supported the implementation of several projects put forward locally in order to integrate existing information and obtain new data on the estuary and the Gulf of the St. Lawrence River.
- The region participated in the mapping and the development of a cartography tool to extend the knowledge on habitats, resources and uses in the Bay of Cascapédia. This

[7] More information is available at: <http://www.slv2000.qc.ca/index_a.htm>.

initiative will provide basic information needed by the Integrated Management Local Board to promote a better management of the entire bay area.

- In the Saguenay, ongoing research to locate the principal rainbow smelt spawning area has encouraging results. A sector has been located and the work scheduled for fiscal year 2003-2004 is expected to confirm this information.
- In the Magdalen Islands, production of a lagoon atlas containing a dozen themes such as human activity, coastal infrastructures, habitats and resources, has contributed to the characterization of the coastal areas and the dissemination of information to the public.

Central and Arctic

- Regional staff worked with Ducks Unlimited Canada on a referral protocol, entitled "*Project Review Guidance Document for Wetland and Riparian Restoration, Enhancement, and Creation*", which promotes restoration projects and facilitates the review of these projects under the *Fisheries Act*.
- The region's Prairie Area entered into a partnership agreement with Alberta Sustainable Resource Development and the Alberta Conservation Association to study information on game fish habitat and habitat use within the Bow River Enhancement Project, to provide technical and financial support for various habitat enhancement projects in Alberta and Saskatchewan, and to provide expertise for several habitat restoration and enhancement initiatives in Jasper National Park.

Pacific

- The region finalized the five-year Habitat Restoration and Salmon Enhancement Program that supports more than 550 habitat restoration, stewardship and stock rebuilding projects operated and administered by a variety of community groups and agencies.
- Staff undertook various other habitat restoration projects throughout both British Columbia and the Yukon, working with partners such as provincial and territorial agencies, First Nations and community groups.

5.0 Community Outreach and Stewardship

This key activity focuses on *community outreach and stewardship*, which endeavours to involve whole communities in the conservation, protection and enhancement of fish habitat. These activities relate to three of the eight strategies found in the Habitat Policy (Public Information and Education; Cooperative Action; Public Consultations). A community may be comprised of individual citizens affiliated with a business or industry and/or a non-government or voluntary organization, an Aboriginal group or a government agency, including the education sector.

Activities are noted under three headings: stewardship; public information and education; and partnering.

National Highlights

Stewardship

In a relatively short period of time, the concept of stewardship has become widely accepted by industry, non-governmental organizations, governments and individual Canadians, to represent the responsibility for, and voluntary actions necessary to protect and enhance the environment. Nevertheless, current stewardship activities have been characterized by "thousands of random acts of stewardship" lacking mechanisms to identify priorities and communicate them to Canadians, monitor and communicate successes (and failures), or to determine what is needed as support for stewardship activities.

Stewardship activities in fiscal year 2002-2003 at the NHQ level focused on three areas: Canada's Stewardship Agenda; the Voluntary Sector Initiative; and the Oceans Sector Stewardship Working Group.

DFO accumulated considerable stewardship knowledge through the initiatives described in the Regional Highlights sections that follow. NHQ coordinated the contribution of this knowledge to the completion of Canada's Stewardship Agenda. The agenda was approved by federal, provincial and territorial Ministers of Fisheries and Aquaculture, Wildlife, Endangered Species and Forests at their September 2002 joint meeting, as one of the four pillars of the Canadian Biodiversity Strategy Implementation Plan.

Canada's Stewardship Agenda is a plan for collaboration that proposes a national vision and operating principles for stewardship. It outlines four key goals and objectives for each goal, and identifies four priority actions or next steps. These priority actions are to:

- improve coordination among stewardship programs;
- establish a stewardship network;
- continue to develop the Stewardship Canada Portal; and
- explore developing a stewardship charter.

The agenda seeks to establish a broad, long-term course of action and foster collaboration among the many stewardship initiatives already underway in the forestry, fisheries, oceans, agriculture, wildlife and urban sectors. The agenda can be found at: <http://www.stewardshipcanada.ca>.

The priority action that advanced the most in fiscal year 2002-2003 was the Stewardship Canada Portal found at: <http://www.stewardshipcanada.ca>. Inspired by the award-winning

British Columbia Stewardship Centre, and called for by the National Millennium Stewardship Conference, the Portal is designed as a national site comprised of linked provincial/territorial hubs that, in turn, link up community-based sites in the province or territory. It provides convenient access to valuable stewardship knowledge and products developed across the country.

Another important national level initiative in fiscal year 2002-2003 was the establishment of a cross-regional DFO Oceans Sector Stewardship Working Group. The working group was formed to provide a forum to exchange Oceans and Habitat Management stewardship experience across the country, to coordinate and harmonize stewardship activities within DFO's Oceans Sector, and to ensure that Oceans Management and Habitat Management activities are included in national and regional stewardship initiatives. One of the tasks undertaken by the working group was to coordinate DFO's contributions to the Second National Stewardship Conference "The Leading Edge," held in Victoria in July 2003.

Public Information and Education

DFO produces a variety of public awareness and education information products and materials, often in cooperation with stakeholders, to encourage participation in the conservation and protection of fish habitat. These products and materials are used by the public, project developers, schools, the media, and sponsors for conferences, seminars, workshops and symposia.

In fiscal year 2002-2003, NHQ contributed to a new DFO internet site called 'Canadian Waters' <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/index_e.asp> to make these materials more accessible.

Partnering

The Habitat Policy recognizes that fish habitat cannot be conserved, protected or restored without the active involvement of all Canadians and sectors of society. Therefore, DFO has identified the establishment of formal partnering agreements with key stakeholders as one of the four priorities for the renewal of the HMP. Indeed, partnering is a priority because it is a prerequisite to successfully addressing the other three priorities of streamlining the regulatory process, national consistency, and balanced implementation of the Habitat Policy.

The overall objective for Habitat Management partnering is *'to harmonize the activities of DFO's Habitat Management Program with those of key partners so that each strategically deploys their resources where they can do the most good for the conservation, protection and enhancement of fish habitat'*, in keeping with the Habitat Management Policy's objective of a balance of regulatory and proactive activities.

The National Partnering Strategy, developed in the previous fiscal year, identified the establishment of formal agreements with provinces and territories and key industry sectors as

the first priority, along with Aboriginal groups, the non-government/voluntary sector, municipalities and the education sector.

The strategy further clarified the partnering roles of DFO's national headquarters and regional offices. NHQ is responsible for developing national partnering frameworks and guidelines, tools such as common templates for formal agreements, and the establishment of agreements with priority national organizations, such as the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers and national industry associations. Regional offices are responsible for the establishment of formal agreements with provinces and with industry, Aboriginal groups, the non-government/voluntary sector, municipalities and the education sector.

The following provides highlights of partnering outputs with various groups at the national level for fiscal year 2002-2003.

Provinces and Territories

At the national level, considerable progress was made in fiscal year 2002-2003 in advancing a common vision and cooperative framework for collaboration on fish habitat management with the provinces and territories. This progress is reflected in the 2002-2003 Implementation Plan for the Draft Freshwater Fisheries Strategy approved by the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers at their September 2002 meeting. This plan calls for, among other things: 1) pursuing bilateral memoranda of understanding that establish priorities and governance, and accountability structures to achieve them and report on results; and 2) establishing multi-lateral protocols for each of the habitat management priorities identified in the memoranda that clarify roles and responsibilities, processes and procedures of each of the parties with responsibilities and interests in that activity. Interim Protocols were signed with Alberta and Ontario in 2002-2003 and a Regulatory Protocol was under development with Prince Edward Island.

Industry

Although the Habitat Management Partnering Framework and Strategy called for the development of formal agreements with priority industry sectors, it recognized that simply adapting the approach to partnering with provinces and territories was not practical, given the large number of companies. As an interim approach, the strategy called for the development of bilateral memoranda of understanding with key national industry associations, and multi-lateral protocols at the provincial/regional office level among DFO, major companies and provinces or territories.

At the national level, a memorandum of understanding with the Canadian Electricity Association was signed in July 2002 to enable DFO and the association to cooperate on protecting fish and fish habitat resources that could be impacted by activities associated with the generation of electricity in Canada. The agreement commits the parties to collaborate

under five themes: consultations and communications; compliance with the *Fisheries Act*; stewardship; education and training; and research and monitoring. It also commits the parties to provide an annual report to the Minister and the Association's Executive Committee. In fiscal year 2002-2003, priority was given to the development of the *Fisheries Act* Compliance Framework. The framework is intended to provide tools that will result in greater clarity, certainty, consistency and efficiency for hydro generating facilities to comply with the fish habitat protection provisions of the *Fisheries Act*.

NHQ also organized workshops and held preliminary meetings with other key industry sectors throughout the fiscal year, including the Forest Products Association of Canada, the Canadian Association of Petroleum Producers, and the Mining Association of Canada. However, it became clear that a series of bilateral agreements with each industry association could be duplicating responses to concerns and objectives that are common across a number of industry sectors. In response, the notion of a multi-lateral industry partnering model that could achieve the same level of results as bilateral memoranda of understanding was introduced into partnering discussions with industry.

Voluntary Sector

DFO has a long history of working with the non-government/voluntary sector, generally associated with stewardship, integrated planning, citizen science and monitoring activities, but also on regulatory projects. The discussion of stewardship activities above provides highlights on many of the collaborative activities with the non-government/voluntary sector in fiscal year 2002-2003. In addition to working together on stewardship activities, DFO is also working to include regulatory activities in formal arrangements with the non-government/voluntary sector conservation organizations to work together to more effectively and efficiently protect and conserve fish habitat.

DFO's strategic approach to partnering with conservation organizations is for NHQ to work with regional offices and the voluntary sector to establish a framework and identify priorities for collaboration with national organizations. This approach sets the stage for strengthened collaboration between DFO's regions and provincial/regional members of the organization. Furthermore, because of the considerable upfront work needed to identify joint objectives and develop formal agreements and approaches to achieve them, NHQ is focusing its efforts on a few national organizations (e.g. Wildlife Habitat Canada, the Atlantic Salmon Federation and Ducks Unlimited Canada), and using the results as a model to facilitate subsequent collaborative efforts with others.

Ducks Unlimited Canada and DFO officials have been working since early 2001 to develop approaches to more effectively and efficiently protect fish habitat associated with waterfowl habitat enhancement projects and to identify other areas for closer collaboration. The organization is involved in many waterfowl habitat enhancement projects that can result in barriers to fish migration and harm, alter, or disrupt or destroy fish habitat, and, as a result,

require DFO authorizations. A national workshop was held in April 2002 in Montreal and a regional workshop in July 2002 in Moncton. The workshops identified priority areas for strengthening collaboration and drafted work plans to address them. Priority was given to developing approved work practices for Ducks Unlimited Canada projects in the Maritimes and to develop a formal agreement that would define the roles and responsibilities and processes and procedures for their use.

NHQ also played a prominent role in fiscal year 2002-2003 in fostering involvement in the federal Voluntary Sector Initiative, including in the management of four projects supported by the initiative with DFO voluntary sector partners. The initiative, announced in June 2000, is a joint initiative between the voluntary sector and the Government of Canada. In the fall of 2002, the government announced the Canada Volunteerism Initiative and provided $43 million to establish national and local networks to support volunteerism in Canada. Initiative funding of approximately $470,000 was provided by the Government of Canada for fish and fish habitat related projects that began during fiscal year 2002-2003. The funding created opportunities for voluntary sector organizations to contribute to public policy development and provided communities, individuals and volunteer groups the opportunity to undertake fisheries-related activities and projects of interest to them.

Four projects supported by DFO were funded by the National Voluntary Sector Initiative:

- National Watershed Stewardship Network ($98,000) – a project of the Langley Environmental Partners Society in British Columbia to work with Canadian watershed stewardship leaders to provide policy advice on the role and opportunities of watershed stewardship across Canada.
- Promoting Fisheries Renewal through Environmental Training and Stewardship ($126,200) – The Saskatchewan Wildlife Federation and Saskatchewan Conservation Corporation worked together to increase the knowledge, capacity and participation of volunteer groups with the goal of improving the health and water quality of rivers in Saskatchewan.
- Stewardship Canada Web Portal and Citizen Science Project ($200,000) - Ottawa-based Wildlife Habitat Canada developed an application on the Portal to enable community volunteers to provide and map their science data via the internet.
- Policy Internship and Fellowship Program ($45,000) – Funding supported a staff member of Wildlife Habitat Canada to work for a period of 11 months in an internship position shared between DFO and Environment Canada in support of Canada's Stewardship Agenda.

Municipalities

Environmental matters are complex and often transcend jurisdictional boundaries, and require coordination and collaboration among all levels of government. Federal, provincial and local governments each have a role to play to help limit the adverse effects of human

activities on the environment, while fostering economic and social development. As a result, DFO has a number of agreements with municipalities, often in cooperation with the provincial government, to achieve common objectives.

At the national level, NHQ has been working with the Federation of Canadian Municipalities to develop an action plan to: improve communications and consultations; define mechanisms to streamline DFO's regulatory processes, such as the provision of one-window service consistent with the government's smart regulations agenda; and develop a template for memoranda of understanding that will formalize collaboration.

Aboriginal groups

The Aboriginal Inland Habitat Program, announced in the February 2003 federal budget, will enable Aboriginal groups to become more involved in the processes used for fish habitat management by DFO. The program is intended to build capacity within Aboriginal communities in the area of fish habitat as well as assist in meeting DFO habitat management objectives relating to the protection, conservation, restoration and enhancement of fish habitat. Favourable consideration will be given to proposals which seek to build Aboriginal capacity, promote constructive relationships and the development of structures and processes relating to habitat management with DFO and others involved in habitat management (e.g., other federal government departments and agencies, provinces, municipalities, industry and stewardship groups).

The program will enhance the ability of Aboriginal communities to work together to participate in decision-making related to habitat management regulatory and non-regulatory activities. Through the establishment of the program, DFO will assist Aboriginal groups in inland areas to develop the necessary capacity to carry out fish habitat management activities through a collaborative and integrated approach. Greater coordination with Aboriginal groups in inland areas on habitat matters will allow for more effective delivery of DFO's habitat management responsibilities. Coordination also will help Aboriginal groups and DFO work more effectively to understand the implications and identify the impacts on First Nations of projects or proposals that affect fish habitat.

Regional Highlights

Details on regional activities are available in supporting documents available electronically at: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland and Labrador

- Habitat Management staff provided numerous educational presentations to local schools and industry groups to raise awareness and understanding of various aspects of fish habitat conservation and protection.

- Regional staff met with Newfoundland and Labrador Construction Safety Association staff during the fall of 2002 to discuss plans to develop and offer an environmental training program specifically tailored for the construction industry.
- The region published two issues of the '*Habitat Herald*', a regional newsletter aimed at providing examples of various projects and initiatives currently taking place within the region, and, in partnership with the provincial government, a brochure entitled "Fish Habitat and All-Terrain Vehicles – Better Practices for Fish and Fish Habitat".
- Staff worked with various groups throughout the province in developing interpretative trail signage for a number of projects including the Appleton Waterfront Park and Cobb's Pond Rotary Park.
- Staff convened a series of meetings in communities adjacent to Harry's River in western Newfoundland to seek public input on possible reasons for the decline in salmon stock and to develop a stock recovery and conservation plan under a local stewardship initiative.
- Staff participated in the national and regional species at risk critical habitat working groups, and continued to seek new partnerships under the Habitat Stewardship Program for Species at Risk.

Maritimes

- Regional staff conducted public information and educational programs for a range of groups including forest companies, universities and livestock owners.
- The region published, and distributed a Canadian Technical Report of Fisheries and Aquatic Sciences entitled, "An Audit of Small Culvert Installations in Nova Scotia: Habitat Loss and Habitat Fragmentation".
- The region is an active participant in the Urban Stream Restoration Program of the Atlantic Canada Action Plan - Saint John, providing advice, technical support and field inspections for the habitat restoration initiatives the organization has undertaken in local streams.
- Staff worked with the Sackville Rivers Association in implementing the River Ranger Program throughout the region, an educational program for grades 4-6 focusing on the importance of local environments, fish habitat, fish species and water quality.
- In partnership with the Salmon River Salmon Association, regional staff developed a pilot project incorporating a classroom hatchery unit at a local high school.
- The region signed a memorandum of understanding with the Department of National Defence covering the Gagetown Department of National Defence Training Area in New Brunswick, providing DFO with on-site staff to provide input to planning activities in the early stages as well as assisting in environmentally sustainable activities in the field.

Gulf

- The region conducted several public information sessions for various groups during fiscal year 2002-2003, including presentations on DFO's mandate and legal obligations,

agriculture and its impacts on fish habitat, adopting a Code of Practice for shellfish aquaculture, trout and salmon habitat restoration, and challenges with assessing small craft harbours projects.

- Staff completed the development of a special educational unit, consisting of 11 oceanographic lesson plans and one field trip guide, to be introduced on a pilot scale in four schools in the region.
- Staff provided training to First Nations on the value of initiating stewardship projects in their communities.
- Regional staff held consultations with forestry companies, the Forestry Engineering Research Industry of Canada and provincial agencies to discuss the development of a new guideline for fish passage through culverts.
- The region partnered with the provinces of Prince Edward Island, New Brunswick and Nova Scotia on the development and implementation of memoranda of understanding on fish habitat management.

Quebec

- The region is pursuing its efforts to better inform its clients, partners and the general public of programs, policies and guidelines that lie within its jurisdiction. Beyond the regulatory aspect, new initiatives have been implemented to inform and raise public awareness on the importance of fish habitat protection.
- In keeping with the strengthening of the National Fish Management Program, the region deployed a work team focused on the protection of fish habitat. The mandate of the team is to increase education and awareness of the general public and the proponents on fish habitat protection.
- About 150 participants attended 10 information sessions on the provisions of the *Fisheries Act* pertaining to fish habitat protection and the processing of notices of application by DFO. Participants included the *Association des aménagistes régionaux du Québec*, the *Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec*, and the *Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas Saint-Laurent*.
- The region partnered with the priority intervention zones committee of the South of the Estuary to launch a pilot project consisting of an information tour to raise awareness of the importance of protecting fish habitat in municipalities and regional county municipalities. The *Société de la faune et des parcs du Québec* and the *Ministère de l'environnement du Québec* participated in the development of information kits for this client group. The tour, expected to be undertaken in April 2003, will target 10 regional county municipalities and about 140 municipalities in the Lower St. Lawrence.
- With its partners, the region developed various communication products, a game for elementary students and a publication on the marine species of the Manicouagan area. These initiatives seek to inform and create awareness in the regional population of the importance of conserving the maritime environment in anticipation of the creation of the Manicouagan Marine Protected Area.

- In cooperation with several partners, the region developed an educational program on fish habitat intended for high school students entitled, "Attention à l'habitat du poisson". Research and writing of the program is expected to be completed in the summer of 2003. The program will be tested in approximately 10 Quebec high schools starting in the fall of 2003.

Central & Arctic

- Regional staff participated in the June 2002 Petroleum Show, in Inuvik Northwest Territories, as a forum for informing stakeholders of DFO's role in the north.
- Staff developed a manual entitled, "Working Near Water: Considerations for Fish and Fish Habitat Reference and Workshop Manual – Northwest Territories", to serve as a general reference document on fish habitat considerations that should be taken prior to doing work in or around water in the Northwest Territories.
- The region issued several educational materials, including a Drain Primer, an agricultural calendar entitled "Balancing and Harmonizing Fish Habitat", and the EcoSavers Coupon Book, which is a fundraising tool for the Niagara Peninsula Conservation Authority.
- Staff initiated discussions with the Environmental Monitoring Advisory Board, made up of representatives from the five major aboriginal groups in the Western Arctic Area, to launch the development of a habitat compensation database, through which communities could bring forth habitat-related issues that could be addressed through enhancement or restoration activities.
- Staff is involved in public consultation initiatives underway on major oil sands projects in Alberta, including the Athabasca Oil Sands Regional Cumulative Effects Management Association.
- The region established a new working arrangement with the Trent-Severn Waterway (Parks Canada Agency) and EC to strengthen environmental assessments.
- The region established a joint effort with the City of Barrie to test a sediment and erosion control decision-making tool.

Pacific

- The region continued to support education coordinators, Salmonids in the Classroom, community liaison officers, StreamTalk Newsletter, and the Community Involvement website.
- Staff developed the Stream to Sea – Strategy for and Ecosystem Approach to Education, supported the British Columbia Stewardship Centre, and, in partnership with others, developed an online Guide to British Columbia Watershed Law and Planning document.
- Staff participated in numerous events throughout the region, including BC Rivers Day, Return of the Salmon Festivals, and the Fraser Basin Conference.
- The region completed the Habitat Conservation and Stewardship Program, a five-year initiative to establish partnerships to enhance habitat protection and expand community capacity to steward fish habitat resources.

- The region continued to support the work of the Pacific Salmon Foundation, which contributes significant resources to numerous community-based projects focused on the conservation, restoration and enhancement of Pacific Salmon.
- The region established the Pacific Salmon Endowment Fund to develop salmon recovery plans for specific watersheds.
- Regional staff developed and awarded the first HMP Industry Award to recognize developers who demonstrate excellence and innovation in the protection and conservation of fish habitat.
- The region supported and participated in numerous regional stewardship and community initiatives, such as agricultural stewardship initiatives in the Bulkley Valley, the National Program of Action, the Fraser Basin Council, the Puget Sound/Georgia Basin International Task Force, the Langley Environmental Partners Society, and the British Columbia Stewardship Centre.

6.0 Scientific Support

Timely, relevant science is a fundamental requirement for strengthening the foundation and credibility of the program in support of the objectives of DFO's *Policy for the Management of Fish Habitat.*

Scientific support is provided in two major ways:

- habitat monitoring is conducted to evaluate the effects of various project developments on the productivity of fish habitat and to determine the accuracy of assessments and prescribed mitigation measures; and
- research is conducted to address knowledge gaps related to priority areas for habitat conservation, restoration and development and synthesis and transfer of knowledge on key issues.

National Highlights

Environmental Science is coordinated through DFO Headquarters and delivered by the regional Environmental Science managers and scientists. The mandate of Environmental Science is to:

- generate knowledge through research;
- collect, assess, and interpret scientific information from diverse domestic and international sources; and
- integrate data, information and technology into useable services, products and advice, including risk management advice, for policy and program decision makers and in particular for Habitat Management and Oceans Management.

Environmental Science identifies scientific aspects of habitat issues, sets science priorities, manages science programs, leads the collection, analysis and integration of information from a variety of internal and external sources, and manages partnering initiatives with other sectors, agencies, universities, as well as national and international agencies. The results of Environmental Science research projects are transferred to Habitat Management staff through workshops, published reports, fact sheets, briefings, and personal consultations.

Research projects in fiscal year 2002-2003 conducted by Environmental Science staff in all regions, addressing questions of importance to habitat managers, included:

- developing empirical models for evaluating the productive capacity of fish habitat, linking fish biomass at specific habitats to total population production;
- determining the spatial utilization of benthic marine habitat by demersal fish;
- assessing the impacts of fishing gear on fish habitat;
- developing techniques to assess productive capacity and the value of specific habitats to fish, and to delineate 'critical habitat';
- developing the knowledge necessary to make decisions regarding stream flows and water allocations, with regard to maintaining sufficient water for fish; and
- assessing the impacts of land use practices on aquatic habitat, to help reduce the impacts of industries such as forestry, farming, and mining.

Regional Highlights

Details on regional activities are available in supporting documents available electronically at: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland and Labrador

Habitat Monitoring

- Regional staff monitored construction of the Trans Labrador Highway (Red Bay to Cartwright) and the fish bypass system at the Grand Falls hydroelectric power canal designed to prevent entrainment of Atlantic salmon smolts.
- A habitat monitoring database was expanded as a pilot to evaluate the effectiveness of prescribed mitigative measures, to provide early warning of unforeseen effects, to improve knowledge and information with respect to mitigation, and to evaluate the accuracy of effects predictions.

Scientific Research and Advice

- Environmental Science staff undertook a research program aimed at evaluating the production characteristics of a compensation channel constructed within the White Rose Hydroelectric Project.

- Other research projects addressed the productive capacity of fish habitats within both marine and freshwater environments, instream flow models, forestry-fishery interactions, aquaculture, mercury, oil and gas, and toxicology.

Maritimes

Habitat Monitoring

- Regional staff developed a checklist, based on agreed-upon mitigation measures, to be used in monitoring and auditing aquaculture sites.

Scientific Research and Advice

- Regional staff participated in the development of a regional, volunteer-based, stream biomonitoring program to serve as an Atlantic Canada regional element of the Canadian Aquatic Biomonitoring Network, which uses the condition of the aquatic benthic invertebrate community to indicate the general health of freshwater ecosystems.
- The region participated in the collaborative Marine Invertebrates Diversity Initiative designed to increase information and awareness of marine invertebrates; the initiative includes web-based databases on species profiles, habitat description, references, photographs and geographic reference.
- Regional staff is participating in a working group established by the International Council for the Exploration of the Seas to look at methods and information for use in generating habitat maps.

Gulf

Habitat Monitoring

- DFO collaborated with many partners to conduct four main research projects to monitor and assess the effectiveness of mitigation and compensation measures implemented by habitat staff, including: monitoring of Artificial Reefs in Souris, Prince Edward Island; the Richibouctou peat moss project; the Brierly Brook restoration; and the Prince Edward Island shellfish aquaculture adaptive management process.

Scientific Research and Advice

- Environmental Science researchers investigated the effects of freshwater contaminants on the marine survival of Atlantic salmon.

Quebec

Habitat Monitoring

- In fiscal year 2002-2003, the region started exploratory discussions with provincial bodies responsible for the environment, wildlife and parks on improving federal and provincial regulatory processes.
- The partnership agreement between the region and the administrators of the Pointe-aux-Outardes Nature Park to jointly develop the Manicouagan Marine Protected Area project

continued in 2002-2003. The Regional County Municipality of Manicouagan and the Betsiamites Band Council joined the project to form a technical committee to develop a preliminary management plan for the proposed Area and to promote the initiative.

- The region is participating in the implementation of a Round Table bringing together various stakeholders who are interested in the common seal situation in the St. Lawrence estuary. The mandate of this group will be to develop an action plan, which will include specific measures to reach the objectives related to the protection of the common seal and its habitat.

Scientific Research and Advice

- The maintenance of the navigation channel of the St. Lawrence River requires a large number of dredging operations every year. However, little is known about the environmental risks associated with these operations. As a result, the region and its partners set about to study the impacts of the ocean disposal of dredged sediments on fish and fish habitat. From 1999 to 2001, the work was carried out at the Madame Island model site, located about 75 km downstream from Quebec City. Results to-date have indicated a potentially significant past influence of major deposits following navigation channel dredging. On the other hand, annual deposits could have limited impacts on fish use and habitat quality.

- Activities linked with mussel culture produce vast quantities of organic and inorganic matter. This matter deposits on the sea floor and can affect the environment and the composition of its communities. A study was undertaken in the Cascapédia Bay in the Gaspé Peninsula to improve the knowledge on the effects of mussel culture on the marine environment. A comparison was made of two sites using different culture methods and a control site. Preliminary reports reveal that these activities significantly decrease biological diversity at the sites where culture is done. The analysis of the results and in-field work will continue in fiscal year 2003-2004.

- The region has undertaken a study of the impacts of hydraulic gear on the clam harvest in the Havre-aux-Basques lagoon in order to verify if the intake of juvenile clams from a natural setting has impacts on the clam population, its habitat and related species.

- The region completed a research project to assess the risks involved in introducing non-native species in the estuary and the Gulf of the St. Lawrence River. Results show that ballast water exchanges are partially effective in reducing the risks associated with the introduction of plankton.

- Little is known on the impact of scallop fishing on the benthic environment of the St. Lawrence. To fill this knowledge gap, the region, in partnership with the Saguenay-St. Lawrence Marine Park, has conducted a scientific assessment of the impacts of the Iceland scallop fishery in the Île Rouge sector. After four years of commercial operation,

the results available as of this date are not conclusive in establishing that there is a definite impact on benthic communities.[8]

Central and Arctic

Habitat Monitoring

- The region undertook the fifth year of a ten-year monitoring program, initiated in 1998, on the effectiveness of stream habitat compensation efforts at the BHP Billiton Ekati Diamond Mine.
- Regional staff participated in the Regional Aquatic Monitoring Program in Alberta, which monitors climatic and hydrologic parameters, water and sediment quality, acid sensitive lakes, benthic invertebrates, fish populations, and wetlands vegetation.
- Regional staff participated in the cumulative effects monitoring program established to monitor possible cumulative effects arising from uranium mining activity in northern Saskatchewan.

Scientific Research and Advice

- Results of a DFO-led study on the effects of forest fire on pike spawning habitat in lakes were analyzed, with preliminary findings indicating that forest fires have effects on the spawning and rearing success for pike; these findings may have implications on forest fire and riparian zone management.
- In the Ontario-Great Lakes Area, DFO supported numerous initiatives designed to advance the understanding of impacts of development activities on fish habitat to assist DFO staff in the review of referrals. One initiative included an agreement with the Trent University and the Watershed Science Centre to study 10 regulated lakes and three non-regulated lakes in the Haliburton Highlands region of south-central Ontario.
- Research activities in the Prairies Area included: an evaluation of the usefulness of pigment data in studies of productive capacity of near-shore communities in boreal lakes; a collaborative study with the Alberta Conservation Association and Alberta Environment on the identification of fish barrier passage issues; and a study examining the interaction of climate change and land-use activity on the productivity and function of prairie lakes, conducted in collaboration with researchers at the University of Regina.

Pacific

Scientific Research and Advice

- The region continued to develop a scientifically defensible protocol for indicators of marine environmental quality to be used by volunteer stewards, and audited and published data from a three-year trial of the Shorekeepers protocol.

[8] Arseneau, M.J., P. Archambault et P. Goudreau. 2003. *Évaluation des impacts de la pêche sur le gisement de pétoncles d'Islande de l'île Rouge*. A study completed by Fisheries and Oceans Canada for the Saguenay–St. Lawrence Marine Park.

- Regional staff provided formal advice on the impacts of scuttled vessels as artificial reefs.
- Staff completed ecosystem overviews for three Areas of Interest as candidate Marine Protected Areas, and supported the Central Coast Integrated Management initiative.
- Staff completed a research document on the ecological significance and productivity of flood plains as fish habitat, and undertook or participated in studies related to, among other issues, cadmium levels in farmed and wild oysters, lake fertilization, ecological values of the supra-littoral ecotone, Fraser River sockeye spawning conditions, and the monitoring of select exotic species.
- Staff continued research on: the impact on fish and fish habitat of both salmon net-pen farms and shrimp harvesting gear; the impact of placer mining on Yukon fish and fish habitat; the impact of forestry fish and fish habitat in both freshwater and marine waters; and contaminants in the Strait of Georgia.

7.0 Information Management

Providing timely, accessible and reliable information to the public and DFO staff is a key element to improving efficiency within the National Habitat Program, and to raising awareness and understanding among Canadians of the importance of fish habitat.

National Highlights

Habitat Systems – Habitat Referral Tracking System

During fiscal 2002-2003, the Habitat Referral Tracking System (HRTS) continued to be further developed as the daily national working system used by habitat biologists and administrators across the country.

The HRTS is used to record information and actions taken on requests (referrals) received by HMP either directly from a proponent or indirectly from a provincial or other agency with respect to proposed works or undertakings which may affect fish or fish habitat.

Activities related to the development and use of the HRTS includes:

- the addition of 138 new HMP users and another 74 users from other programs or sectors within the department, bringing the total number of system users at the end of the fiscal year to approximately 900.
- continued work on Phase 2 of the multi-year system modernization and re-development plan, with the implementation of Versions 4.2, 4.2a and 4.3 of the HRTS, which include features such as:

- web-based mapping, a new feature to provide staff the ability to build queries and display the results on a map using a web-based mapping tool developed especially for the HRTS;
- a new module for tracking habitat training courses, sessions and participants;
- initiating Phase 3 of the multi-year development plan, including moving the existing HRTS into new technology.

- continued work with focus groups and user sessions to determine additional changes and enhancements for continuation of Phase 3 of the re-development project in fiscal year 2003-2004.

Habitat Management Web Initiatives

The Habitat Management web initiatives were greatly expanded over the 2002-2003 fiscal year. This expansion responded to the need to provide accurate and timely information to DFO clients, and to support the federal goal of using information and communication technology to provide Canadians with enhanced access to information and services.

The former Fish HMP internet site was merged with the Oceans Canada site to form the sector-based Canadian Waters site. The Canadian Waters site was released to the public in December 2002, and includes information on Canada's oceans and fish habitat.

The Fish Habitat's Intranet site was redesigned into a client-oriented web site providing HMP staff from all regions with information they need to carry out their jobs in an efficient and effective manner. The site was expanded to include a detailed training module, a referral module, a bulletin board, and expanded services and administrative tools.

An Extranet site was jointly developed by the Canadian Electricity Association (CEA) and DFO to provide information to CEA and DFO staff implementing the CEA-DFO Memorandum of Understanding (for details refer to section 5.0 Community Outreach and Stewardship).

Regional Highlights

Details on regional activities are available in supporting documents available electronically at: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland and Labrador

- Regional staff maintained and updated the Newfoundland and Labrador Freshwater Inventory, which includes key data for 365 river systems on the island portion of the province and 80 river systems in Labrador.

- Staff developed the Fish Habitat Compensation Inventory, which provides locations, descriptions, maps, pictures and diagrams of fish habitat compensation projects underway in the region.

Maritimes

- Regional staff worked to ensure that all referral files were shared in a timely fashion, under the Aquatic Works Proposal Review Consolidation initiative.

Quebec

- The region has continued to provide information to the Fish Habitat Management Information System. The system has greatly benefited from an agreement with the *Société de la faune et des parcs du Québec* to provide considerable information on freshwater fish habitat.
- The Interactive Atlas of coastal habitats and fisheries resources was developed in fiscal year 2002-2003 as a by-product of the information system. The atlas is expected to be made available on the internet in 2003.
- The region has developed a database of information related to the management of compensation projects implemented in Quebec for the loss of fish habitat. The database includes information on losses and gains of habitat, follow-up objectives, techniques used and final conclusions for each of the compensation projects. The database is expected to be fully operational in fiscal year 2003-2004, and will be updated on a continual basis.
- The region has developed an extranet site of the Environmental Assessment Issues Table, which includes 19 Quebec federal departments and agencies groups involved in environmental assessments. The extranet site will help increase and promote exchanges, including the sharing of documents developed by members of the Environmental Assessment Issues Table.

Central and Arctic

- The region continued to develop an internal web-site to provide information to DFO staff, in consultation with other DFO programs, including Science, the Canadian Hydrographic Service and the Canadian Coast Guard.
- Staff initiated a joint project with DFO's Great Lakes Laboratory for Fisheries and Aquatic Sciences to develop a fish species at risk mapping tool for Ontario.
- In partnership with the Conservation Authorities, DFO continued to develop a geographic information systems (GIS) map with information pertaining to municipal drains and fish habitat.

Pacific

- The region continued the development and implementation of GIS products throughout the region, including an internet-based mapping application that provides internal and external user access to more than 135 layers of fish habitat and species spatial data.
- Staff continued to work with the Province of British Columbia in the development of standardized methods for data compilation, quality assurance and integration of data and information.

8.0 Program Management

Sound program management is critical to strengthening the HMP. Program management tasks include business and work planning, training, financial administration, human resources management, and performance measurement and reporting.

National Highlights

National Training Program

The habitat management training strategy and action plan, developed as part of the Habitat Blueprint Initiative to strengthen the National HMP, has guided the development and implementation of a new National Habitat Management Training Program (NHMTP).

Major training activities in fiscal year 2002-2003 included:

- The establishment of a program management structure and development of core training course modules that support consistent delivery of regulatory activities and services under the *Fisheries Act* and the *Canadian Environmental Assessment Act*. A Train-the-Trainer course was also developed and then delivered in March 2003. The target audience was Habitat Management subject matter experts who would like to develop their facilitation skills in order to provide training of professional and technical courses.
- A total of 165 Habitat Management staff received a special training course on the HRTS.
- The National Habitat Management Training Steering Committee was established to coordinate the development and delivery of a national, competency-based training program to support the effective, efficient and consistent implementation of the National HMP. The committee will be responsible for ensuring that a curriculum of nationally consistent training modules for all key activities of the Program is established and that the training program is responsive to program priorities.

DFO initiated the development of a Results-Based Management and Accountability Framework (RMAF) for the HMP that is inclusive of all its regulatory and non-regulatory

activities. However, it has proposed to use a phased approach to achieve this goal, beginning with the development of an RMAF that focuses on regulatory activities associated with the administration and enforcement of section 35 of the *Fisheries Act* - activities that consume much of the resources allocated to the program. The section 35 RMAF is being developed and implemented in parallel with the implementation of the five point action plan that evolved from the new strategic directions established through both the HMP Blueprint exercise and the Departmental Assessment and Alignment Project (DAAP). This five point action plan includes measures intended to streamline regulatory review activities to focus program resources on works and undertakings posing the highest risk to fish habitat and to enable re-investment of savings to higher priority regulatory and non-regulatory activities.

Regional Highlights

Details on regional activities are available in supporting documents available electronically at: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_e.asp>.

Newfoundland and Labrador

- Regional staff delivered a comprehensive forestry training package to employees in the forestry sector, outlining regional DFO policies and programs concerning the conservation and protection of fish and fish habitat, as well as various mitigative techniques pertaining to forestry activities.
- Staff continued delivering the Forestry and Fish Habitat Protection training package, with particular focus on the modules relating to fish and fish habitat, siltation and forestry impacts.

Maritimes

- The region initiated a project to identify low-risk project practices for use in Nova Scotia to streamline the number of referral reviews, building on the 20-year experience in New-Brunswick where watercourse alteration guidelines allow the responsible provincial agency to review certain types of projects based on established guidelines.
- The region established a Habitat Area Regional Committee to promote a consistent team approach to habitat sector activities among the regional and area offices, by bringing together staff from across the region to discuss issues, identify priorities and to develop action items to address problems and issues.

Central and Arctic

- The region's Prairies Area established an Area Habitat Team to provide advice, guidance and direction to area staff and to develop recommendations to senior management for improving the effectiveness, efficiency and regional consistency of the program.

- Staff was provided a training program on navigable waters protection to improve awareness of methods and procedures for the assessment of navigability and tracking of projects, and to provide an overview of the legislation and enforcement provisions of the NWPA.

Pacific

- The region undertook a strategic review to provide insight about the program's risk reduction opportunities, to improve the defensibility and transparency of decisions about program priorities, and to evaluate the costs and risk reduction benefits of alternative management programs.
- The region continued to examine and deal with the impacts of the British Columbia government's organizational and budget reductions that have resulted in program changes that impact its previous role in habitat management issues.
- Staff participated in a Habitat Management and Navigable Waters Protection cross-delivery pilot project to examine opportunities to improve the delivery of the two programs related to fish habitat matters.
- Staff provided habitat enforcement training courses to regional Habitat Management staff and fishery officers via the 'Regional Habitat Enforcement Course' and the 'Expert Witness Training Course'.

Map 1: Habitat Management Program's Regions and Offices

Annex 1:

Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions, *Fisheries Act*

Section	Intent
20	The Minister may require fishways to be constructed.
21	The Minister may authorize payment, order construction or removal or require fish stops or diverters for fishways.
22	The Minister may require sufficient flow of water for the safety of fish and flooding of spawning grounds as well as free passage of fish during construction.
26	Prohibits obstruction of fish passage through channels, rivers and streams. Also, the Minister may authorize devices to prevent the escape of fish.
27	Prohibits the damage or obstruction of fishways, the impediment of fish to fishways and nearby fishing.
28	Prohibits the use of explosives to hunt or kill fish.
30	The Minister may require fish guards or screens to prevent the entrainment of fish at any water diversion or intake.
32	Prohibits the destruction of fish by any means other than fishing.
34	Definitions used throughout sections 35 to 42.
35	Prohibits works or undertakings that may result in harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat, unless authorized by the Minister or under regulations.
36	Prohibits the deposit of deleterious substances into waters frequented by fish, unless authorized under regulations.
37	The Minister may request plans and specifications for works or undertakings that might affect fish or fish habitat. The Minister may, by regulations or with Governor-in-Council approval, make orders to restrict or close works or undertakings that may harmfully alter fish habitat or lead to the deposit of deleterious substances.
38	Gives the Minister the authority to appoint inspectors and analysts and describes inspectors' powers, including entry, search and the power to direct preventive, corrective or cleanup measures. Provides for regulations that require reporting of abnormal deposits of a deleterious substance or substances that occur in contravention of the general prohibition, regulations or site-specific authorizations.
40	Sets out penalties in case of a contravention of: sections 35 or 36; failing to provide information or to undertake a project in compliance with section 37; or failing to make a report or to otherwise comply with section 38.
42	Those causing the deposit of deleterious substances in waters frequented by fish are liable for costs incurred by Her Majesty. Also, the Minister shall prepare an annual report on administration and enforcement of the fish habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* as well as a statistical summary of convictions under section 42.1.
43	The Governor in Council may make regulations for carrying out the purposes and provisions of the *Fisheries Act*, including habitat protection and pollution prevention.

List of Abbreviations

C&P	Conservation and Protection
CEA	Canadian Electricity Association
CEAA	Canadian Environmental Assessment Act
CEPA 1999	Canadian Environmental Protection Act, 1999
CSSP	Canadian Shellfish Sanitation Program
DAAP	Departmental Assessment and Alignment Project
DFO	Fisheries and Oceans Canada
EC	Environment Canada
FAPAQ	Société de la faune et des parcs du Québec
GIS	Geographic information systems
HADD	Harmful alteration, disruption or destruction
HMP	Habitat Management Program
HRTS	Habitat Referral Tracking System
km	kilometres
km^2	kilometres square
NEBA	National Energy Board Act
NEMISIS	National Enforcement Management Information System and Intelligence System
NHQ	National Headquarters
NWPA	Navigable Waters Protection Act
OGLA	Ontario Great Lakes Area
RMAF	Results-Based Management and Accountability Framework
SARA	Species at Risk Act
SRA	Sackville River Association

Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

Rapport Annuel au Parlement

sur

L'administration et l'application des dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution

Ministère des Pêches et Océans
Direction de la gestion de l'habitat

pour la période du

1er avril, 2002 au 31 mars, 2003

Canada

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

SUR L'ADMINISTRATION ET L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA *LOI SUR LES PÊCHES* RELATIVES À LA PROTECTION DE L'HABITAT DU POISSON ET À LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Publié par :

Direction communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

©Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2004
N° cat. Fs1-57/2003
ISBN 0-662-68511-3

Site web : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>

Imprimé sur du papier recyclé

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

NOV 8 2004

Monsieur William Corbett
Greffier de la Chambre des communes
Pièce 228-N, édifice du Centre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 42.1 de la *Loi sur les pêches*, j'ai l'honneur de vous présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice financier 2002-2003.

Conformément aux exigences de la Loi, ces exemplaires doivent être déposés à la Chambre des communes et pour fins de références devant le Comité permanent des Pêches et des Océans.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Geoff Regan

Pièces jointes

Canada

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

NOV 8 2004

Monsieur Paul Bélisle
Greffier du Sénat
Pièce 183-S, édifice du Centre
Sénat
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 42.1 de la *Loi sur les pêches*, j'ai l'honneur de vous présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice financier 2002-2003.

Ces exemplaires doivent être déposés au Sénat, conformément aux exigences de la Loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Geoff Regan

Pièces jointes

Canada

Table des matières

1.0 Introduction 1

1.1 Fondement juridique à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson ... 2
1.2 Politique de gestion de l'habitat du poisson 3
1.3 Programme national de gestion de l'habitat 4

2.0 Réglementation 5

2.1 Examen de propositions de développement (soumissions) 6
2.2 Conformité et application de la loi 9
2.3 Dispositions relatives à la prévention de la pollution 13
2.4 Évaluations environnementales 18
2.5 Règlements, politiques et directives 22

3.0 Planification de la gestion des eaux douces et des océans 23

4.0 Amélioration de l'habitat 26

5.0 Participation de la collectivité et intendance 28

6.0 Soutien scientifique 39

7.0 Gestion de l'information 45

8.0 Gestion du programme 48

Liste des abréviations 53

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sommaire des soumissions liées à l'habitat 7

Tableau 2 : Autorisations et avis émis 8

Tableau 3 : Sommaire des activités d'application du MPO 10

Tableau 4 : Condamnations signalées conformément à la *Loi sur les pêches* 11

Tableau 5 : Activités d'application de la loi effectuées en vertu de la *Loi sur les pêches* 15

Tableau 6 : Évaluations environnementales faites dans les régions du MPO 19

Carte

Carte 1 : Régions et bureaux du Programme de gestion de l'habitat 51

Annexe

Annexe 1 : Dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution 52

1.0 Introduction

La *Loi sur les pêches* précise des dispositions relatives à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson, entre autres pour interdire les modifications négatives de l'habitat du poisson (dispositions relatives à la protection de l'habitat) et le déversement de substances nocives dans les eaux de pêcherie (dispositions relatives à la prévention de la pollution). Pêches et Océans Canada (MPO) est responsable de l'administration et de l'application des dispositions relatives à la prévention de la pollution dans la *Loi sur les pêches*, alors que c'est Environnement Canada (EC) qui s'occupe de l'administration et de l'application des dispositions relatives à la prévention de la pollution. La *Politique de gestion de l'habitat du poisson*[1] fournit un cadre détaillé pour l'administration et l'application des dispositions relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution compatible avec les objectifs du développement durable.

Au sein du MPO, le Programme de gestion de l'habitat (PGH) du secteur des Océans et le programme de conservation et de protection (C et P) du secteur de la Gestion des pêches, avec l'appui du secteur des Sciences, se partagent la prestation des activités liées à l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat.

Conformément au paragraphe 42.1 de la *Loi sur les pêches*, le ministre de Pêches et Océans doit présenter au Parlement un rapport annuel sur l'administration et l'application des dispositions relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*.

Ce rapport présente un sommaire des activités clés entreprises par le MPO, EC et d'autres organisations pour conserver et protéger l'habitat du poisson au cours de l'exercice financier 2002-2003 (1er avril 2002 au 31 mars 2003). L'introduction fournit les renseignements suivants :

- l'historique du fondement juridique à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson ;
- un résumé de la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* du MPO ;
- un aperçu du mandat et des activités des programmes du MPO et d'EC consacrés à l'administration et à l'application des dispositions relatives à la protection de l'habitat du poisson et de la prévention de la pollution, respectivement.

[1] On trouvera la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* à l'adresse : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_f.asp>.

La section 2.0 du rapport décrit les faits saillants des réalisations des programmes du MPO et d'EC par suite d'activités réglementaires et les sections 3.0 à 8.0 résument les résultats des activités non réglementaires qui contribuent à la gestion de l'habitat du poisson.

On trouvera des renseignements régionaux sur les programmes du MPO et d'EC dans les documents d'appui qui se trouvent sur le site Web du MPO à l'adresse suivante : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

1.1 Fondement juridique à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson

Le gouvernement fédéral répond à ses responsabilités constitutionnelles en matière de pêcheries en eaux douces et marines par l'administration et l'application de la *Loi sur les pêches*, l'un des éléments les plus forts de la loi canadienne dont on peut se servir pour conserver et protéger les écosystèmes aquatiques. La Loi précise les dispositions qui permettent au gouvernement fédéral de prendre des décisions relatives à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson[2] afin de soutenir les ressources halieutiques en eaux douces et marines qui procurent aux Canadiens des avantages économiques et sociaux importants.

L'article 35, principale disposition de la *Loi sur les pêches* visant à protéger l'habitat, interdit d'exploiter tout ouvrage ou entreprise qui pourrait entraîner la détérioration, destruction ou perturbation (DDP) de l'habitat du poisson, à moins d'une autorisation du ministre du MPO ou conformément à un règlement de la Loi.

> (1) « Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. »
> (2) « Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux personnes qui détériorent, détruisent ou perturbent l'habitat du poisson avec des moyens ou dans des circonstances autorisés par le ministre ou conformes aux règlements pris par le gouverneur en conseil en application de la présente loi. » - Article 35, *Loi sur les pêches*.

L'article 36, principale disposition relative à la prévention de la pollution, interdit le dépôt de substances nocives dans les eaux où vivent des poissons, à moins d'une autorisation émise en vertu de règlements conformes à la *Loi sur les pêches* ou une autre loi fédérale. Les règlements qui permettent le dépôt de certaines substances ont été établis conformément à l'article 36 (p. ex., effluents de pâtes et papier et de mines de métaux). C'est EC qui s'occupe

[2] Selon la *Loi sur les pêches* (paragraphe 34(1), la définition d'habitat du poisson regroupe : « frayères, aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie des poissons. »

de l'administration et de l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution.

Les articles 20, 21, 22, 26, 28, 30 et 32 prévoient d'autres mesures de protection du poisson et de son habitat contre les effets nuisibles. La Loi contient également des dispositions qui appuient l'administration et l'application des dispositions relatives à la protection de l'habitat et à la prévention de la pollution. En voici quelques-unes :

- autoriser le ministre à exiger des plans et des spécifications pour les ouvrages ou entreprises qui peuvent nuire au poisson ou à son habitat (article 37) ;
- autoriser le ministre à désigner des inspecteurs et des analystes (article 38.1) ;
- décrire les pouvoirs des inspecteurs (notamment entrée, perquisition et ordonnance de mesures préventives, correctrices ou de nettoyage) (article 37.3) ;
- décrire les infractions et les pénalités (article 40) ;
- déterminer la responsabilité en cas de dépôt de substance nocive (article 42).

La liste des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat et à la prévention de la pollution se trouve à l'Annexe 1.

1.2 Politique de gestion de l'habitat du poisson

La *Politique de gestion de l'habitat du poisson* sert de guide au MPO et à EC dans l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat et à la prévention de la pollution. La politique de l'habitat, déposée au Parlement en 1986, prévoit un objectif, trois buts, le principe d'aucune perte nette et huit stratégies de mises en œuvre qui, ensemble, appuient les concepts du développement durable et d'une approche écosystémique.

L'objectif général de la Politique de gestion de l'habitat est « d'augmenter la capacité de production naturelle des habitats des ressources halieutiques du pays » (c.-à-d. réaliser un « gain net » de l'habitat du poisson) en atteignant les trois but de conservation, de restauration et d'aménagement de l'habitat du poisson.

La Politique de gestion de l'habitat reconnaît en premier lieu que les objectifs liés à l'habitat doivent être reliés et intégrés aux objectifs de production du poisson. Elle reconnaît aussi que d'autres secteurs de l'économie ont un droit d'accès légitime aux ressources en eau. La Politique de gestion de l'habitat fait la promotion de la planification intégrée de la gestion de l'habitat, approche privilégiée pour assurer la conservation et la protection de l'habitat du poisson afin de soutenir la production halieutique tout en tenant compte d'autres usages.

Un élément clé de la Politique de gestion de l'habitat est le principe directeur « d'aucune perte nette » de la capacité de production de l'habitat du poisson à l'appui de l'objectif de conservation et qui s'applique quand des projets « d'ouvrages ou d'entreprises » entraînent une DDP de l'habitat du poisson. Avant d'émettre une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la *Loi sur les pêches*, le MPO met en application le principe « d'aucune perte nette », afin que toute perte d'habitat inévitable en raison d'un projet de développement soit compensée par la restauration ou une amélioration d'autres habitats ou la création de nouveaux habitats. S'il est impossible de prévenir une perte inacceptable de l'habitat du poisson à l'aide de ces mesures, aucune autorisation ne peut être émise en raison de la Politique de gestion de l'habitat. En outre, lorsque des substances nocives nuisent aux poissons ou endommagent leur habitat, des mesures de compensation[3] ne sont pas une solution de rechange.

1.3 Programme national de gestion de l'habitat

Plusieurs secteurs du MPO, y compris le PGH au Secteur des Océans, la Gestion des pêches et les Sciences contribuent à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson par le truchement de sept activités clés. Le programme contribue surtout par le biais des ressources orientées vers quatre des activités clés suivantes :

1. réglementation ;
2. planification de la gestion des eaux douces et des océans ;
3. amélioration de l'habitat ; et
4. participation de la collectivité et intendance.

Ces activités sont soutenues par le truchement de ce qui suit :

5. soutien scientifique ;
6. gestion de l'information ; et
7. gestion des programmes.

Le PGH joue un rôle principal dans l'exécution des responsabilités du Ministère se rattachant à la gestion de l'habitat du poisson. Le personnel de l'administration centrale (AC) est responsable de la coordination générale de la prestation du PGH, assurant des directives nationales, des conseils stratégiques et la liaison avec d'autres secteurs ministériels, ministères fédéraux, industries nationales et organisations non gouvernementales. Le personnel assure la prestation quotidienne du programme à partir de plus de 60 bureaux ministériels répartis dans six régions. Ces régions sont (voir la carte 1) :

[3] Voir dans le glossaire de la Politique de gestion de l'habitat la définition de compensation <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/gloss_f.asp>.

- Terre-Neuve et Labrador ;
- Maritimes (parties du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse) ;
- Golfe (parties du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) ;
- Québec ;
- Centre et Arctique (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) ;
- Pacifique (Colombie-Britannique et Yukon).

Le secteur des Sciences du Ministère assure le soutien scientifique qui comprend recherche, avis scientifiques et surveillance, tandis que le programme C et P du secteur de la Gestion des pêches assure l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat, par le biais des agents des pêches.

Ces activités sont mises en œuvre en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des peuples autochtones, des organisations non gouvernementales et l'industrie.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Programme de gestion de l'habitat a poursuivi ses activités pour renforcer son efficacité organisationnelle. On a accordé la priorité à ce qui suit :

- rationaliser l'examen réglementaire des soumissions et le processus d'approbation visant les projets de développement ;
- atteindre une plus grande cohérence au niveau national dans la prestation du Programme ;
- en arriver à une approche plus équilibrée entre les activités réglementaires et proactives dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de gestion de l'habitat ;
- améliorer la collaboration et la responsabilisation dans la prestation du Programme par l'établissement de partenariats.

2.0 Réglementation

Cette section met en lumière les activités réglementaires du PGH, de C et P et d'EC entreprises au cours de l'exercice financier 2002-2003, à l'AC et dans les régions. Ces activités comprennent :

- l'examen des propositions de développement (« soumissions ») qui pourraient nuire à l'habitat du poisson ;
- la surveillance de la conformité et de l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat et la prévention de la pollution ;

- la réalisation d'évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) avant de prendre des décisions en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les pêches* ou avant de délivrer un permis en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) ou de la *Loi sur l'Office national de l'énergie (LONÉ)* ;
- l'élaboration de règlements, de politiques et de directives liées aux dispositions relatives à la protection de l'habitat et à la prévention de la pollution dans la *Loi sur les pêches*.

On trouvera les détails des activités régionales dans les documents d'appui accessibles en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

2.1 Examen de propositions de développement (soumissions)

En ce qui concerne les examens et les activités d'évaluation, le personnel du PGH examine les renseignements au sujet des propositions de développement (soumissions) soumis au Ministère aux fins d'évaluation d'impacts possibles sur l'habitat du poisson. Par suite de ces examens, le personnel du PGH fournit des conseils et des exigences pour la conservation et la protection de l'habitat du poisson qui permettent aux promoteurs de se conformer à la *Loi sur les pêches*, principalement pour ce qui est d'éviter la DDP de l'habitat du poisson (article 35). Ces exigences sont sous forme d'une « lettre d'avis » ou d'une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi.

Il est important de noter que les dispositions relatives à la protection de l'habitat, y compris l'article 35, de la *Loi sur les pêches* n'obligent pas les promoteurs des propositions de développement à chercher à obtenir une « lettre d'avis » ou une autorisation du MPO. Cependant, pour s'assurer qu'ils n'enfreignent pas la *Loi sur les pêches*, les promoteurs soumettent volontairement les renseignements au sujet de leurs projets pour déterminer si les projets de développement proposés sont conformes aux dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat. Dans le cadre de ces examens, le personnel du PGH doit également s'assurer que les exigences concernant la protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) sont respectées et, avant de délivrer une autorisation, qu'une évaluation environnementale est effectuée en vertu de la LCÉE. Dans le cas des projets de développement nécessitant de telles décisions, le MPO devient une autorité responsable en vertu de la LCÉE et le personnel du PGH doit effectuer des évaluations environnementales qui tiennent compte des questions environnementales plus vastes que celles directement associées à l'habitat du poisson.

Le tableau 1 donne un aperçu du nombre de projets soumis (par type de projet) aux régions du MPO pour examen.

Tableau 1 :
Sommaire des soumissions liées à l'habitat
Exercice financier 2002-2003

RÉGION	Type de travaux										
	Aqua-culture	Foresterie	Travaux dans les cours d'eau	Utilisation des terres	Mines	Pétrole et gaz	Routes	Travaux riverains	Gestion de l'eau	Autre*	Total
Terre-Neuve et Labrador	39	26	167	289	3	5	291	322	5	70	1 217
Maritimes	73	83	259	38	5	21	195	350	11	68	1 103
Golfe	62	10	193	17	3	4	125	190	8	24	636
Québec	6	0	40	8	1	15	25	107	83	26	311
Centre et Arctique	14	31	1 197	250	190	809	1 314	1 498	332	278	5 913
Pacifique	49	648	629	614	385	25	412	782	122	243	3 909
TOTAL	**243**	**798**	**2 485**	**1 216**	**587**	**879**	**2 362**	**3 249**	**561**	**709**	**13 089**

* **Remarque :** la catégorie « Autre » regroupe les soumissions identifiées selon les types de travaux suivants : substances nocives, matières dangereuses, recherche, gestion de l'océan, rejet en mer, projets énergétiques, chemin de fer, activités sismiques, et examens préalable de classe de projets de restauration de l'habitat.

Le tableau 2 résume le nombre de lettres d'avis fournies et le nombre d'autorisations délivrées par chaque région. Les conseils fournis aux promoteurs ou à d'autres peuvent être transmis au moyen de plusieurs mécanismes, notamment :

- les conseils fournis par écrit aux organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux ou autres ;
- les lettres d'avis aux promoteurs ;
- les mesures d'atténuation transmises aux organismes qui délivrent des permis ;
- les conseils d'experts transmis aux organismes fédéraux ;
- les conseils transmis à la Garde côtière canadienne au sujet de la délivrance d'une approbation en vertu de la LPEN.

Tableau 2 : Autorisations et avis émis Exercice financier 2002-2003		
RÉGION	**Autorisations**	**Avis transmis aux promoteurs ou à d'autres**
Terre-Neuve et Labrador	2	723
Maritimes	20	786
Golfe	7	317
Québec	34	155
Centre et Arctique	388	4 387
Pacifique	81	1 666
TOTAL	**532**	**8 034**

Terre-Neuve et Labrador

- La région a reçu 1 217 soumissions, dont 74 % environ étaient liées à l'utilisation des terres, à des travaux routiers ou à des travaux riverains. Dix-neuf pour cent (19 %) des autres projets portaient sur les travaux dans les cours d'eau, la foresterie et l'aquaculture.
- Le personnel a fourni des conseils dans 723 cas et émis deux autorisations.

Maritimes

- Les travaux dans les cours d'eau, les travaux routiers et les travaux riverains ont représenté 73 % des 1 103 projets qui ont été soumis, tandis que 14 % des soumissions étaient liées à la foresterie et l'aquaculture.
- Le personnel a fourni des conseils dans 786 cas et émis 20 autorisations.

Golfe

- Les travaux dans les cours d'eau, les travaux routiers et les travaux riverains ont représenté 80 % des 636 projets qui ont été soumis, tandis que 62 ou 10 % des soumissions portaient sur l'aquaculture.
- Le personnel a fourni des conseils dans 317 cas et émis sept autorisations au cours de l'exercice financier.

Québec

- Les travaux riverains et les travaux de gestion de l'eau, y compris le dragage et le traitement de l'eau, ont représenté 61 % des 311 soumissions reçues, tandis que les travaux routiers et les travaux dans les cours d'eau en ont représenté 20 %.
- Le personnel a fourni des conseils dans 155 cas et émis 34 autorisations.

Centre et Arctique

- Soixante et huit pour cent des 5 913 soumissions reçues par la région consistaient en des travaux riverains, des travaux dans les cours d'eau et des travaux routiers.
- Le personnel a fourni des conseils dans 4 387 cas et émis 388 autorisations.

Pacifique

- Les quatre types de travaux – travaux riverains, travaux dans les cours d'eau, foresterie et utilisation des terres ont représenté 68 % des 3 909 soumissions reçues par la région.
- Le personnel a fourni des conseils dans 1 666 cas et émis 81 autorisations.

2.2 Conformité et application de la loi

Faits saillants à l'échelle nationale

Le programme C et P du MPO doit surveiller la conformité et l'application de la *Loi sur les pêches*, y compris les programmes de protection de l'habitat. Six principes directeurs régissent l'application de la *Loi sur les pêches* à cet effet. Ils sont décrits dans la *Politique de conformité et d'application des dispositions de la Loi sur les pêches pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution.*[4]

[4] Pour un complément d'information sur la politique de conformité et d'application de la Loi, consulter : <http://www.ec.gc.ca/ele-ale/policies/c_and_e_fisheries_act/main_f.asp>.

Faits saillants par région

Le tableau 3 présente un résumé des activités d'application du MPO au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Tableau 3 :
Sommaire des activités d'application du MPO
Exercice financier 2002-2003

RÉGION	Avertissements émis	Accusations portées*	Accusations en instance
Terre-Neuve et Labrador	3	3	0
Maritimes	9	6	14
Golfe	20	2	9
Québec	1	0	0
Québec (FAPAQ**)	0	27	11
Centre et Arctique	114	32	61
Pacifique	110	10	108
TOTAL	**224**	**71**	**189**

* Les « accusations portées » représentent le nombre d'accusations portées au cours de l'exercice financier 2002-2003 pour toutes les infractions détectées avant le 31 mars 2003 ; les « accusations en instance » comprennent seulement celles en instance pour les infractions détectées au cours de l'exercice financier 2002-2003.

** Société de la faune et des parcs du Québec

Le tableau 4 présente un sommaire par région des 25 condamnations en vertu des dispositions de la *Loi sur les pêches* signalées au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Tableau 4 :
Condamnations signalées conformément à la *Loi sur les pêches*
Exercice financier 2002-2003

RÉGION	Paragraphes de la *Loi sur les pêches*			
	35(1)	36(3)	38(6)	TOTAL
Terre-Neuve et Labrador	0	0	0	0
Maritimes	0	0	0	0
Golfe	4	0	0	4
Québec	0	0	0	0
Québec (FAPAQ*)	3	0	0	3
Centre et Arctique	4	0	0	4
Pacifique	8	6	0	14
Environnement Canada	**0**	**4**	**0**	**4**
TOTAL	**19**	**10**	**0**	**29**

* Société de la faune et des parcs du Québec

Terre-Neuve et Labrador

Le personnel de Gestion de l'habitat a fourni des conseils techniques et du soutien relativement aux infractions potentielles à l'endroit de l'habitat et aux mesures d'application connexes, et a aidé le personnel de C et P à enquêter sur plusieurs infractions potentielles à l'endroit de l'habitat en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le personnel a de plus assuré la liaison avec C et P, EC et les organismes gouvernementaux provinciaux relativement à plusieurs déversements accidentels de pétrole au sein de la province. Aucune affaire judiciaire n'a été conclue dans la région au cours de l'exercice financier, mais plusieurs poursuites étaient en instance pour des infractions détectées au cours d'autres années.

Maritimes

En juillet 2002, une longue section du cours d'eau secondaire de la rivière Sackville (dans la municipalité régionale de Halifax) a subi la destruction de toutes les espèces de poisson entre l'exutoire d'un étang de retenue derrière un centre commercial. Cette partie du cours d'eau a été l'objet des efforts concertés de restauration de cours d'eau déployés par la Sackville River Association (SRA) au cours des cinq dernières années. La SRA a prélevé plus de 5 000 poissons morts par suite d'un rejet de l'étang de retenue. Le MPO a travaillé avec le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse pour stabiliser la situation,

enquêter sur l'incident et engager des poursuites pour infraction. On ne s'attend pas à ce que le dossier d'infraction et tout travail possible de restauration de l'habitat soient terminés avant l'exercice financier 2003-2004.

Golfe

Quatre enquêtes commencées au cours de l'exercice financier 2001-2002 se sont terminées au cours de 2002-2003 et ont donné lieu à des condamnations en vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*. Une des cinq enquêtes commencées avant l'exercice financier 2001-2002 s'est terminée au cours de 2002-2003.

On a enquêté sur 31 incidents en vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*. Parmi ces incidents, 20 avertissements ont été émis, 9 accusations sont en instance ou à l'étude et deux accusations ont été portées. Les cas n'ont pas encore été portés devant les tribunaux.

Québec

Aucune cause judiciaire afférant à la protection de l'habitat du poisson n'a été entamée par le MPO au cours de l'exercice financier 2002-2003. Toutes les causes entamées par le MPO au cours des années précédentes ont été réglées avant le début de l'exercice financier ; il n'y avait donc aucune accusation en instance à la fin de l'exercice financier. Les ressources du programme de C et P de la région sont surtout utilisées pour contrôler la pêche commerciale et le braconnage.

Dans la région du Québec, les agents désignés de protection de la faune de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) du gouvernement provincial sont autorisés à appliquer la *Loi sur les pêches* dans les eaux intérieures du Québec. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, 11 dossiers faisaient l'objet d'une enquête par le substitut du procureur général du gouvernement du Québec relativement à des infractions au paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*. Les mesures d'application prises par la FAPAQ ont donné lieu à trois condamnations à des amendes totalisant 2 000 $.

Centre et Arctique

Un total de 50 enquêtes ont été ouvertes au cours de l'exercice financier 2002-2003 et toutes restent en instance. Un total de 100 enquêtes ouvertes au cours de l'exercice financier 2001-2002 et 22 autres enquêtes ouvertes au cours d'années précédentes ont été closes au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Le personnel chargé de l'application a effectué 1 273 visites de chantier au cours de l'exercice financier dans le secteur de l'Ontario des Grands Lacs (SOGL) pour assurer la conformité aux exigences des examens en vertu de la *Loi sur les pêches* relativement aux mesures d'atténuation et/ou au plan de compensation de l'habitat. Un total de 715 incidents ont été

signalés, et 452 dossiers ont été clos. C et P a émis 58 lettres d'avertissement et 24 directives d'inspecteur. On a résolu 133 autres dossiers par la médiation ou la restauration.

Soixante poursuites ont été entamées et sur ce total, 26 accusations ont été portées et 34 autres sont en instance. Trois condamnations ont été prononcées en vertu du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*. Deux pénalités de 150 000 $ chacune ont été imposées.

Pacifique

Au total, 14 condamnations ont été prononcées au cours de l'exercice financier 2002-2003. La région a émis 110 avertissements et formulé 10 accusations alors que 108 accusations sont toujours en instance devant les tribunaux.

2.3 Dispositions relatives à la prévention de la pollution

Le ministre de l'Environnement est responsable de l'application de l'article 34 et des articles 36 à 42 de la *Loi sur les pêches*, connus sous le nom de dispositions de la Loi relatives à la prévention de la pollution.

Cette section présente un aperçu des activités des deux principaux programmes d'EC qui remplissent ce mandat, une mise à jour sur l'état de plusieurs ententes bilatérales concernant les dispositions de prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches* et un bref examen des principaux développements survenus au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Pour de plus amples détails, consulter le document d'appui d'Environnement Canada accessible en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Le programme des urgences environnementales
Le personnel du programme des urgences environnementales examine les rapports des « immersions ou rejets irréguliers » y compris les déversements, les fuites et autres incidents du genre, et avise le programme d'application de la loi d'EC et les autres organismes pertinents des détails entourant l'incident. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le programme des urgences environnementales a reçu 4 644 rapports de rejets de substances nocives et effectué 165 inspections sur place pour déversements. De plus, le personnel du programme a participé à l'analyse du règlement proposé pour définir les exigences précises concernant le rejet irrégulier de substances nocives. EC continuera d'examiner ce dossier et procédera peut-être plus tard à l'élaboration d'un tel règlement.

Programme d'application de la loi

Le programme d'application de la loi d'EC vise à assurer la conformité à toutes les lois et tous les règlements administrés par EC en effectuant des inspections et en prenant des mesures pour répondre aux présumées violations. Le personnel du programme d'application de la loi

utilise la base de données du Système national de renseignement sur l'application de la loi reliée à l'environnement (NEMISIS) pour consigner et suivre les activités d'application de la loi. Le tableau 5 résume les données d'application clés pour l'exercice financier 2002-2003.

Tableau 5 :
Activités d'application de la loi effectuées en vertu de la *Loi sur les pêches*[5]
Exercice financier 2002-2003

	Total d'inspections	Inspections sur place	Inspections hors chantier	Enquêtes*	Poursuites	Accusations	Condamnations	Directives	Avertissements écrits
Loi sur les pêches	3 967	978	2 989	88	19	22	4	39	110
Mercure des effluents de fabrique de chlore Alkali et lignes directrices	10	1	9	0	0	0	0	0	0
Interdictions générales	1 341	826	515	83	26	20	4	28	60
Lignes directrices pour la qualité des effluents et traitement des eaux usées des installations fédérales	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Effluents liquides de l'industrie de la viande et de la volaille et lignes directrices	65	7	58	0	0	0	0	0	0
Règlement sur les effluents des mines de métaux	88	5	83	2	0	0	0	1	5
Effluents liquides des mines de métaux et lignes directrices	420	21	399	0	0	0	0	0	0
Effluents des raffineries de pétrole et lignes directrices	179	10	169	0	0	0	0	0	2
Effluents de la fabrique de pâtes et papiers de Port Alberni	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Effluents des établissements de transformation de la pomme de terre et lignes directrices	67	8	59	2	0	0	0	0	0
Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers	1 793	97	1 696	3[6]	1	2	0	10	43
Total	7 934	1 956	5 978	178	46	44	8	78	220

[5] Notes explicatives :

- Le nombre d'inspections se rapporte au nombre d'établissements réglementés inspectés pour assurer la conformité en vertu de chacun des règlements applicables.
- Les enquêtes sont tabulées selon le nombre de dossiers d'enquêtes. Un dossier d'enquêtes peut inclure des activités concernant plus d'une loi ou d'un règlement. Par conséquent, le nombre total d'enquêtes au niveau des règlements n'égale pas le nombre total au niveau de la loi.
- Toutes les mesures (sauf les poursuites) sont tabulées au niveau de l'article d'un règlement. Par exemple, si le résultat d'une inspection est la délivrance d'un avertissement par écrit qui se rapporte à trois articles d'un règlement donné, le nombre d'avertissements par écrit est trois. Le nombre de poursuites est représenté par le nombre d'établissements réglementés qui ont été poursuivis indépendamment du nombre de règlements en cause.
- Les données des activités d'application de la loi découlant du Règlement sur les effluents des mines de métaux et du Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux ont été combinées pour refléter l'entrée en vigueur du Règlement sur les effluents des mines de métaux le 6 décembre 2002. Le Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux a été abrogé.

Sur les 88 enquêtes ouvertes au cours de l'exercice financier 2002-2003, 22 ont été closes et 66 étaient encore actives à la fin de l'exercice financier. En outre, 50 enquêtes démarrées avant l'exercice financier 2002-2003 se sont terminées au cours de l'exercice financier ; 76 autres sont en cours.

Ententes bilatérales

EC a maintenu des ententes bilatérales avec les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan au cours de l'exercice financier 2002-2003 afin de faciliter l'administration conjointe de l'article 36 de la *Loi sur les pêches*.

En vertu de l'entente Canada-Alberta, *Alberta Environment* a signalé 127 incidents liés à la *Loi sur les pêches* au cours de l'exercice financier 2002-2003, ce qui a donné lieu à 24 inspections, huit inspections conjointes et 13 enquêtes.

Trente-deux déversements liés à la *Loi sur les pêches* ont été signalés à Saskatchewan Environment and Resource Management. Saskatchewan Environment a répondu séparément à 23 de ces incidents, a participé à une réponse conjointe avec EC à six incidents ; EC a répondu séparément à trois incidents.

L'entente bilatérale Canada-Québec a pris fin le 31 mars 2000 ; cependant, malgré l'expiration de l'accord, EC et le ministère de l'Environnement du Québec ont convenu de continuer de travailler en collaboration durant la période de négociation d'une nouvelle entente bilatérale. Le 27 juillet 2002, la proposition révisée de l'entente bilatérale Canada-Québec a été publiée dans la partie I de la *Gazette du Canada* pour une période de commentaires du public de 60 jours. L'accord renouvelé porte sur le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers pris en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999* (LCPE 1999) pour aborder la question des dioxines et des furanes dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers qui utilisent le blanchiment au chlore dans leur processus et l'utilisation de copeaux de bois et d'antimousses par l'industrie. Le 1er mars 2003, le ministre de l'Environnement a publié dans la partie I de la *Gazette du Canada* un rapport des commentaires reçus et du traitement qu'on leur a accordé.

Conformément à l'accord de collaboration Canada-Québec, EC a examiné 740 rapports mensuels de conformité produits par les fabriques de pâtes et papiers. Les agents des pêches et inspecteurs d'EC ont effectué 17 inspections de fabrique, émis huit avertissements écrits et mené deux enquêtes liées à de présumées violations de la *Loi sur les pêches*.

Eaux usées municipales

Grâce aux analyses scientifiques, aux inspections et à l'échantillonnage, EC a reconnu la nature nocive des substances dans les effluents des eaux usées municipales. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, Environnement Canada a effectué une analyse de gestion des

risques de trois de ces substances, à savoir l'ammoniaque dissous dans l'eau, les chloramines inorganiques et les effluents chlorés dans les eaux usées. Ces substances se sont avérées être toxiques en vertu de la LCPE 1999. Bien qu'il aurait été possible de réglementer les trois substances comme des substances nocives en vertu du paragraphe 36(5) de la *Loi sur les pêches*, Environnement Canada a proposé d'utiliser les plans de prévention de la pollution prévus dans la LCPE 1999 comme outil de gestion des effluents des eaux usées municipales. Ces plans sont mis en branle au moyen d'un avis émis par le ministre de l'Environnement. Comme ce processus prend moins de temps que l'élaboration d'un règlement complet établi en application du paragraphe 36(5), on l'a recommandé comme première étape efficace d'une stratégie globale de gestion des effluents des eaux usées municipales au Canada. Le ministre de l'Environnement entend publier une proposition de plan de prévention de la pollution en vertu de la LCPE 1999 au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Fabriques de pâtes et papiers et suivi des effets environnementaux

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, EC a collaboré aux deux modifications apportées au *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*. La première modification facilite la signature du projet d'entente administrative bilatérale entre le Canada et le Québec, qui a trait à l'industrie des pâtes et papiers. La modification a été publiée dans la partie II de la *Gazette du Canada* le 1er janvier 2003 et est entrée en vigueur au moment de son inscription le 12 décembre 2002. La deuxième modification est une mise à jour générale du règlement et propose de fusionner le règlement et le *Règlement sur les effluents de la fabrique de pâtes et papiers de Port Alberni*. La modification générale proposée devrait être publiée dans la partie I de la *Gazette du Canada* aux fins d'examen et de commentaires du public au cours de l'exercice financier 2003-2004.

En vertu du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*, les fabriques de pâtes et papiers sont tenues de mettre en œuvre un programme de suivi des effets sur l'environnement. EC a continué de surveiller les progrès des programmes de surveillance tout au long de 2002-2003. Ces programmes sont propres à un site et requièrent des évaluations scientifiques des effets des effluents des fabriques sur les poissons, l'habitat du poisson et l'utilisation des ressources halieutiques. Les programmes sont structurés en séquences de trois ou quatre ans de phases de surveillance et d'interprétation connues sous le nom de « cycles ». Les rapports du cycle trois sont prévus pour le début de l'exercice financier 2004-2005.

Mines de métaux

Le 19 juin 2002, le nouveau *Règlement sur les effluents des mines de métaux* a été publié dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Le nouveau règlement est entré en vigueur le 6 décembre 2002 et impose des limites aux rejets de cyanure, de métaux et de solides en suspension et interdit le déversement d'effluents à létalité aiguë pour le poisson. Le règlement exige aussi que les mines de métaux mettent en place des programmes de surveillance

environnementale visant à repérer tout effet négatif de leurs effluents sur le poisson, l'habitat du poisson et l'utilisation des ressources halieutiques.

Programme de salubrité des eaux coquillières

Environnement Canada, le MPO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont responsables du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques (PCCSM). EC évalue la qualité de l'eau des zones de récolte des mollusques. Le MPO classifie ces zones de la façon suivante : approuvée, conditionnelle ou interdite, selon l'évaluation d'EC. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la superficie totale de toutes les zones a augmenté. Celle de la zone évaluée est passée de 19 470 kilomètres carrés (km^2) à 20 260 km^2, celle de la zone approuvée est passée de 14 019 km^2 à 14 795 km^2, celle de la zone conditionnelle est passée de 399 km^2 à 462 km^2 et celle de la zone interdite est passée de 5 052 km^2 à 5 003 km^2. Il est important de noter que l'augmentation de la superficie totale de la zone évaluée représente tout le changement dans les zones approuvée, conditionnelle ou interdite.

2.4 Évaluations environnementales

Les décisions relatives à certaines dispositions de la *Loi sur les pêches*, en particulier, le paragraphe 35(2), obligent à déclencher une évaluation environnementale en vertu de la LCÉE. Dans le cas de projets où le MPO doit prendre une décision relative à ces dispositions de la *Loi sur les pêches*, le MPO devient l'autorité responsable et doit mener une évaluation environnementale conformément à la LCÉE. De plus, le MPO doit envisager des enjeux environnementaux plus vastes que les aspects associés aux dispositions sur la protection de l'habitat de la *Loi sur les pêches*.

Outre les évaluations environnementales découlant des mécanismes de déclenchement de la LCÉE en vertu de la *Loi sur les pêches*, le PGH est aussi en charge des évaluations environnementales requises à cause de certaines décisions réglementaires en vertu de la LPEN ou de la LONÉ, administrées par la Garde côtière canadienne du MPO.

Faits saillants par région

Le tableau 6 résume le nombre d'évaluations environnementales entreprises, en cours et terminées dans chaque région au cours de l'exercice financier 2002-2003. Comme l'indique le tableau, 954 évaluations environnementales ont été amorcées au cours de l'exercice par suite de mécanismes de déclenchement en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la LPEN ou de la LONÉ. À la fin de l'exercice financier, 913 évaluations environnementales avaient été conclues et 666 étaient en cours.

Tableau 6 : Évaluations environnementales faites dans les régions du MPO (dont la Gestion de l'habitat est l'autorité responsable) Exercice financier 2002-2003			
RÉGION	**Amorcées en 2002-2003**	**En cours***	**Terminées ou annulées en 2002-2003**
Terre-Neuve et Labrador	45	31	40
Maritimes	37	38	50
Golfe	74	19	81
Québec	63	82	61
Centre et Arctique	529	226	480
Pacifique	206	270	201
TOTAL	**954**	**666**	**913**

* Comprend les évaluations environnementales commencées en 2002-2003 et les années précédentes.

Terre-Neuve et Labrador

Dans cette région, on a entrepris 45 nouvelles évaluations environnementales au cours de l'exercice financier 2002-2003. Quarante évaluations ont été conclues ou annulées au cours de la période et 31 étaient en cours à la fin de l'exercice financier. Les principales activités d'évaluation environnementale ont compris :

- la poursuite de l'évaluation environnementale du projet d'exploitation minière de la carrière de Luce à Labrador City ;
- la poursuite de l'évaluation environnementale du projet de mine de cuivre et de zinc de Duck Pond ;
- la poursuite de l'évaluation environnementale du projet de forage de reconnaissance pour les baux d'Annioepsquotch, de Bonnawinkie et de Gambo ;
- l'amorce et la conclusion des évaluations environnementales des programmes proposés de forage de reconnaissance pour les baux du bassin Jeanne d'Arc, de Lewis Hill et de Flemish Pass ;
- la conclusion d'une évaluation environnementale du projet de route translabradorienne (Phase III), une route de gravier à deux voies de 250 km entre Cartwright Junction et Happy Valley-Goose Bay.

Maritimes

Dans cette région, on a entrepris 37 évaluations environnementales au cours de l'exercice financier 2002-2003. Cinquante évaluations ont été conclues ou annulées et 38 étaient en cours à la fin de l'exercice financier, y compris plusieurs projets d'énergie et d'infrastructure. Des évaluations environnementales clés, notons :

- l'évaluation environnementale de grands projets de routes à quatre voies (de la série 100) (*Phase 3 – Élargissement à quatre voies de la route 101 - Ellershouse à Avonport ; Phase 2 – Élargissement à quatre voies de la route 101 - Mt. Uniacke à Ellershouse ; Route 113 – Voie de jonction aux routes 102-103 ; Route 125 – Voie de contournement de Sydney ; Route 101 – De Digby à Weymouth ; Route 103 – Élargissement à quatre voies entre la sortie 3 et la sortie 5*).
- plusieurs projets de développement pétrolier et gazier tel que le projet de Deep Panuke. Le projet proposé comprend la création de trois plates-formes extracôtières pour récupérer le gaz naturel et d'un pipeline sous-marin qui le transporterait à Goldboro où la conduite s'aboucherait au pipeline existant qui alimente les Maritimes et le Nord-Est.
- la construction proposée d'une gare maritime et d'un quai à Wallace Cove, Black's Harbour au Nouveau-Brunswick.

Golfe

Dans cette région, on a entrepris 74 évaluations environnementales au cours de l'exercice financier 2002-2003. Quatre-vingt-une ont été conclues ou annulées et 19 étaient en cours à la fin de l'exercice financier. Celles-ci ont compris des évaluations environnementales de ce qui suit :

- les projets de conchyliculture liés aux lignées pour l'ostréiculture, représentant 53 des nouvelles évaluations environnementales ;
- les travaux riverains liés au remplissage et au dragage des ports ;
- l'exploration pétrolière et gazière liée aux relevés sismiques ; et
- les travaux dans les cours d'eau.

Québec

Dans cette région, on a entrepris 63 évaluations environnementales au cours de l'exercice financier 2002-2003. Soixante et une évaluations environnementales ont été conclues ou annulées, tandis que 82 dossiers étaient en cours à la fin de l'exercice financier. Les projets soumis à une évaluation environnementale ont compris :

- de nombreux projets hydroélectriques, y compris la construction de centrales sur les rivières Eastmain et Péribonka, ainsi que le détournement de trois rivières sur la rive nord afin de pouvoir alimenter le complexe Bersimis ;
- des travaux visant à contrôler les eaux dans le bassin versant du lac Kénogami vers le Saguenay ;

- la réfection de la route 175 entre Québec et Saguenay, une distance de 175 km ;
- la prospection sismique gazière et pétrolière dans le Golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent ; et
- le sabordage du bateau de croisière Nipigon près de Sainte-Luce dans l'estuaire du Saint-Laurent dans le but de créer un site de plongée.

Centre et Arctique

Dans cette région, on a entrepris 529 évaluations environnementales au cours de l'exercice financier 2002-2003. On a conclu ou annulé 480 évaluations et 226 étaient en cours à la fin de l'exercice financier. Voici quelques exemples des principales évaluations effectuées :

- amorce de l'évaluation environnementale du projet de route et port de Bathurst Inlet dans le secteur de l'Arctique de l'Est, nécessitant la construction d'une installation portuaire sur la rive ouest de Bathurst Inlet, d'une route tous temps à une voie de 211 km s'étendant du sud-ouest vers le lac Contwoyto ainsi que d'une traverse seulement pour l'hiver sur le lac Contwoyto ;
- poursuite de l'évaluation environnementale du projet d'Otonabee Hydro dans le secteur de l'Ontario et des Grands Lacs, nécessitant, d'une part, la modification de l'habitat du poisson au-dessus et au-dessous des barrages existants associés à un agrandissement de barrage et, d'autre part, la création d'un chenal de dérivation ; et
- amorce d'une évaluation environnementale, en collaboration avec la province du Manitoba, du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge visant à améliorer les installations de lutte contre les inondations de Winnipeg.

Pacifique

Dans cette région, on a entrepris 206 évaluations environnementales au cours de l'exercice financier 2002-2003. On a conclu ou annulé 201 évaluations et 270 étaient en cours à la fin de l'exercice financier. Ces évaluations ont compris :

- le renouvellement et le déplacement des sites d'aquaculture ;
- des projets hydroélectriques, tels que l'agrandissement de la centrale Brilliant, le démantèlement du barrage Coursier et la brèche et reconstruction du barrage Walden ;
- des projets linéaires et des traverses, tels que la route Nisga'a, la traverse de pipelines dans le détroit de Georgia et la traverse du fleuve Fraser ; et
- des parcs d'éoliennes, des marinas et des ponts.

2.5 Règlements, politiques et directives

Faits saillants à l'échelle nationale

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le MPO a entrepris l'initiative d'améliorer la cohérence à l'échelle nationale au sein du PGH. Dans le cadre de cette initiative, on a mis la dernière main au Guide du praticien en matière de compensation de l'habitat, puis on l'a mis en œuvre dans les régions. D'autres documents de politique ont fait l'objet de vastes consultations avec le personnel de Gestion de l'habitat et devraient être publiés et mis en œuvre dans les régions au cours de l'exercice financier 2003-2004. Ces documents comprennent :

- Guide du praticien en matière de rédaction de lettres découlant d'évaluations en vertu de la *Loi sur les pêches* ;
- Guide du praticien en matière de rédaction d'une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la *Loi sur les pêches* ; et
- Guide sur la détermination d'une détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson.

Ces documents, qui feront partie intégrante d'un manuel des politiques de fonctionnement, assureront une plus grande cohérence des opérations pour les aspects les plus importants des décisions du PGH.

Parmi les autres politiques et soutiens favorisant la cohérence à l'échelle nationale, mentionnons :

- une initiative de prestation avec le Programme de protection des eaux navigables en vue de rationaliser l'examen interne des soumissions ; le MPO continuera de prendre appui sur les similarités entre les deux programmes afin d'essayer de mettre en œuvre une approche de prestation de service « à guichet unique » ; et
- la décision de supprimer progressivement la Yukon Placer Authorization par le ministre du MPO. Le ministère collaborera avec l'Administration territoriale du Yukon, le Conseil des Premières nations du Yukon et l'industrie minière à l'élaboration d'un nouveau régime à mettre en œuvre avant 2007.

Faits saillants par région

Terre-Neuve et Labrador

- La région a poursuivi l'élaboration d'un système de classification des habitats marins et riverains visant à aider les promoteurs et les gestionnaires d'habitat à quantifier les effets négatifs sur l'habitat du poisson de divers projets d'aménagement.

Maritimes

- On a entrepris l'élaboration d'un document résumant l'expérience régionale en création de projets de compensation de la DDP.

Golfe

- La région a élaboré un *Protocol for Restricted Access to Water Courses by Livestock* aux fins d'application à l'Île-du-Prince-Édouard.

Centre et Arctique

- La région a élaboré un protocole afférent au retrait d'eau pour les activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest en consultation avec Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Office national de l'énergie et l'industrie.
- La région a élaboré des protocoles d'examen des soumissions et de conformité ainsi qu'un guide sur l'habitat des poissons d'eau douce en vue d'améliorer la prestation des programmes de gestion de l'habitat et de conservation et de protection en Ontario.

Pacifique

- La région a élaboré des documents d'orientation propres à la région, notamment un guide d'intendance côtière, des modèles pour la classification des habitats estuariens et dulcicoles et un guide pour la conception de structures riveraines.
- Le personnel a collaboré avec la province de la Colombie-Britannique à l'élaboration d'un règlement provincial sur la protection des milieux riverains.
- La région a continué de s'occuper avec ses partenaires des préoccupations au sujet du rejet des eaux de lest et des eaux usées des bateaux en rapport avec les préoccupations concernant les ressources halieutiques et l'habitat.

3.0 Planification de la gestion des eaux douces et des océans

Les activités de planification en eaux douces et dans les océans visent à intégrer les objectifs de gestion de l'habitat du poisson aux objectifs de production piscicole et à tenir compte de ceux-ci dans les autres utilisations des eaux. Cette participation aux processus de planification permet de tenir compte des exigences de l'habitat dans les autres utilisations des terres et des eaux.

Faits saillants par région

On trouvera les détails des activités régionales dans les documents d'appui accessibles en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve et Labrador

- Le personnel régional a continué de collaborer avec des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'industrie, les groupes autochtones et des organisations non gouvernementales à l'élaboration de plans de gestion intégrée des écosystèmes forestiers de plusieurs districts de gestion des forêts, à Terre-Neuve et au Labrador, veillant à ce que les objectifs de gestion de l'habitat du poisson et les mesures d'atténuation soient intégrés au processus de planification.
- Le personnel s'est employé à intégrer les mesures de protection de l'habitat du poisson dans plusieurs plans urbains et municipaux ainsi que dans les projets nécessitant la participation du Department of Work Services and Transportation de la province.
- Le personnel a continué de participer à un certain nombre d'initiatives locales et régionales de planification en eaux douces et dans les océans, notamment le comité de développement du ruisseau Corner Brook, le plan d'action pour le Canada atlantique du port de St. John's et le plan d'action pour le Canada atlantique de Humber Arm.
- Le personnel a pris part à une initiative d'aménagement de zones étendues de gestion des océans dans la région de Terre-Neuve et Labrador, dirigée par la Division des programmes des océans du MPO.

Maritimes

- La section d'Intendance de la région a entrepris la création de 15 groupes de travail sur la gestion intégrée des ressources dans la région.
- Le personnel a facilité la mise sur pied de groupes de travail sur la gestion des ressources avec les Premières nations dans toute la région afin de mieux représenter les enjeux et les préoccupations des bandes intéressées à élaborer des plans de gestion intégrée des ressources.

Golfe

- Le personnel s'est associé à des groupes s'intéressant aux bassins versants dans le cadre du Programme de classification de l'eau du Nouveau-Brunswick pour aider à établir des normes sur l'eau dans la collectivité.
- La région a tenu un atelier de gestion intégrée des zones côtières du Golfe Nouvelle-Écosse en février 2003 en collaboration avec de nombreux groupes, le gouvernement et l'industrie.
- Le personnel a aidé à relancer l'équipe de l'Atlantique du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

dans le but d'élaborer un plan d'action « commun » pour aborder les enjeux prioritaires dans la région tels que les éléments nutritifs, les eaux usées et la destruction de l'habitat.

Québec

- Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la zone marine de la région visée par un processus de planification intégrée est resté d'une superficie d'environ 2 800 km^2, ce qui comprend l'ajout d'une zone côtière d'une superficie d'environ 28 km^2 de la ville de Carleton-Saint-Omer.
- Le Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent est maintenant doté d'un plan de conservation des écosystèmes. Ce plan a été élaboré en collaboration avec plusieurs ministères fédéraux et du Québec et a été approuvé par le Comité de coordination du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent qui est composé principalement de représentants du milieu. Un plan de zonage a été élaboré à l'appui du plan de conservation et soumis aux divers ministères fédéraux et provinciaux aux fins d'examen. LE MPO est un des intervenants importants de la mise en œuvre de ce plan de zonage.
- Une nouvelle initiative de gestion intégrée en zone côtière de la lagune de Carleton, située dans la ville de Carleton-Saint-Omer dans la Gaspésie, a obtenu l'appui du MPO.
- Dans les îles de la Madeleine, plusieurs comités ont travaillé à l'historique des utilisations et des ressources des lagunes et ont produit des cartes informatives.
- Les travaux sur la zone de protection marine dans la région de la péninsule de Manicouagan sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent ont considérablement avancé au cours de l'exercice financier 2002-2003. Un plan de gestion élaboré avec la participation de représentants locaux a été présenté lors d'une consultation publique en décembre 2002.

Centre et Arctique

- La région est membre du groupe de travail sur le Grand lac de l'Ours mis sur pied récemment pour élaborer un plan de gestion pour le Grand lac de l'Ours et son bassin versant.
- Le personnel régional a travaillé avec les collectivités autochtones au développement d'éléments d'écosystème importants pour la santé du poisson, les populations de poisson, l'habitat du poisson ainsi que la qualité et la quantité d'eau, en réponse aux exigences énoncées dans la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*[6] et dans les revendications territoriales de Sahtu et de Gwich'in concernant l'obligation de faire rapport sur la santé de l'environnement et les effets cumulatifs de l'utilisation du territoire sur l'environnement.
- Le personnel du secteur de l'Ontario et des Grands Lacs a participé à plusieurs exercices de planification intégrée des ressources avec des partenaires provinciaux, tels que la

[6] Pour un complément d'information, voir : <http://lois.justice.gc.ca/fr/M-0.2/index.html>

stratégie des pêches du comté de Renfrew, fournissant ainsi au MPO une méthode détaillée de gestion des ressources aquatiques au niveau du bureau de district.
- Le personnel du secteur des Prairies a participé à un certain nombre de processus de planification des terres, des eaux et des ressources en vue d'intégrer les objectifs de gestion de l'habitat du poisson aux plans de développement, y compris le Cadre stratégique pour l'agriculture – processus de planification environnementale à la ferme, dans les trois provinces des Prairies.

Pacifique

- Le personnel régional a poursuivi diverses initiatives de planification, dont la planification de la durabilité des poissons par bassin versant, la planification de la gestion côtière de la Colombie-Britannique et l'aménagement du territoire du Yukon.
- La région a continué de travailler avec BC Hydro, des organismes et des intervenants provinciaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'utilisation des eaux faisant appel à des changements d'exploitation qui devraient améliorer nettement la capacité de production des habitats du poisson tant en aval qu'en amont des barrages, comme condition des permis provinciaux existants d'utilisation des eaux pour l'énergie hydroélectrique.
- Le personnel a participé à de nombreuses autres initiatives de planification, notamment le Programme de l'aménagement de l'estuaire du fleuve Fraser, le *Burrard Inlet Environmental Action Program*, l'initiative de l'écosystème du bassin de Georgia et le *Columbia Operation Fisheries Advisory Committee*.

4.0 Amélioration de l'habitat

Le MPO cherche à obtenir un « gain net » de capacité de production de l'habitat du poisson en soutenant les organismes bénévoles et de conservation ainsi que les autres qui s'intéressent à la restauration et à l'aménagement de l'habitat du poisson. À titre d'exemples, mentionnons la réhabilitation des cours d'eau, l'élimination ou le contrôle des espèces exotiques et l'enlèvement des obstacles dressés par les humains.

Faits saillants par région

On trouvera les détails des activités régionales dans les documents d'appui accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Maritimes

- Le personnel a continué de travailler avec les gouvernements, l'industrie et les groupes communautaires qui tentent de neutraliser l'acidité de la rivière Salmon (Nouvelle-Écosse) en utilisant de la poussière de calcium, un sous-produit de la fabrication du ciment.
- Le personnel a poursuivi le travail avec les *Stewards of the River Denys and Georgia-Pacific* en vue de restaurer l'habitat du poisson du ruisseau Big au Cap Breton.
- En collaboration avec le gouvernement provincial, l'industrie et la communauté, la section d'Intendance de la région a planifié des projets de restauration de l'habitat et de rétention des sols au sein du secteur de Irish Cove du Cap Breton (Nouvelle-Écosse).

Golfe

- Le personnel a fourni des conseils à des groupes dans toute la région sur la planification et les techniques d'amélioration de l'habitat pour des projets tels que le clôturage de pâturages pour le bétail, l'installation de déflecteurs comme dispositifs de capture du limon et la réhabilitation des huîtres par la création de récifs artificiels.
- La région a participé à un programme de ménage du rivage financé par le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique, Saint-Jean et le Partenariat pour la gestion intégrée du bassin versant de la baie de Caraquet.
- Le personnel a travaillé au projet visant à stabiliser des sections de la rivière Margaree qui s'érodent rapidement, en collaboration avec la *Margaree Salmon Association*, *la Margaree Heritage River Association* et l'*International Confederacy of Mi'kmaq*.

Québec

- La région a maintenu sa participation aux deux volets de Saint-Laurent Vision 2000 qui portent directement sur l'amélioration de l'habitat du poisson : la « participation communautaire » et la « biodiversité », qui visent à protéger et à conserver les habitats aquatiques.[7]
- La région a appuyé la mise en œuvre de plusieurs projets présentés à l'échelle locale en vue d'intégrer les renseignements existants et d'obtenir de nouvelles données sur l'estuaire et le golfe Saint-Laurent.
- La région a participé à la cartographie et à la mise au point d'un outil de cartographie pour accroître les connaissances sur les habitats, les ressources et les utilisations dans la baie de Cascapédia. Cette initiative fournira les renseignements de base requis par la commission locale de gestion intégrée pour promouvoir une meilleure gestion de toute la baie.
- Dans le Saguenay, les recherches en cours pour localiser la principale frayère de l'éperlan arc-en-ciel donnent des résultats encourageants. On a localisé un secteur et les travaux prévus pour l'exercice financier 2003-2004 devraient confirmer ces renseignements.

[7] On trouvera de plus amples renseignements sur le site suivant : <http://www.slv2000.qc.ca/index_f.htm>.

- Dans les îles de la Madeleine, la production d'un atlas des lagunes renfermant une douzaine de thèmes tels que l'activité humaine, les infrastructures côtières, les habitats et les ressources, a contribué à la caractérisation des zones côtières et à la diffusion des renseignements au public.

Centre et Arctique

- Le personnel régional a travaillé avec Canards Illimités Canada à un protocole intitulé : *« Document d'orientation d'examens des projets pour la restauration, l'amélioration et la création des terres humides et des habitats riverains » ;* ce document encourage les projets de restauration et facilite l'examen de ces projets en vertu de la *Loi sur les pêches*.
- Le secteur des Prairies de la région a conclu une entente de partenariat avec *Alberta Sustainable Resource Development* et *l'Alberta Conservation Association* en vue d'étudier les renseignements sur l'habitat du poisson de sport et sur l'utilisation de l'habitat dans le cadre du projet d'amélioration de la rivière Bow, d'assurer un soutien financier et technique pour divers projets d'amélioration de l'habitat en Alberta et en Saskatchewan et de fournir de l'expertise pour plusieurs initiatives de restauration et d'amélioration de l'habitat dans le parc national Jasper.

Pacifique

- La région a mis la dernière main au programme quinquennal de restauration de l'habitat et de mise en valeur des salmonidés qui appuie plus de 550 projets de restauration de l'habitat, d'intendance et de reconstitution des stocks, exploités et administrés par divers groupes et organismes communautaires.
- Le personnel a entrepris divers autres projets de restauration de l'habitat en Colombie-Britannique et au Yukon, en collaboration avec des partenaires tels que des organismes provinciaux et territoriaux, des Premières nations et des groupes communautaires.

5.0 Participation de la collectivité et intendance

Cette principale activité est centrée sur *la participation de la collectivité et l'intendance* et vise à faire participer des collectivités entières à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'habitat du poisson. Ces activités se rattachent à trois des huit stratégies précisées dans la Politique de l'habitat (Sensibilisation et éducation du public ; Participation de la collectivité ; Consultations publiques). Une collectivité comprend habituellement des citoyens affiliés à une entreprise ou une industrie ou à un organisme non gouvernemental ou bénévole, à un groupe autochtone ou à un organisme gouvernemental, y compris le secteur de l'éducation.

Les activités sont notées sous trois rubriques : intendance ; sensibilisation et éducation du public ; et partenariats.

Faits saillants à l'échelle nationale

Intendance

Au cours d'une période relativement brève, le concept de l'intendance s'est fait accepter par l'industrie, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les Canadiens pour représenter la responsabilité de protéger et d'améliorer l'environnement ainsi que les actions volontaires nécessaires à cet égard. Néanmoins, les activités actuelles d'intendance se sont caractérisées par des « milliers de gestes d'intendance posés au hasard » et ne disposant pas de mécanismes pour cerner les priorités et les communiquer aux Canadiens, pour surveiller et communiquer les réussites (et les échecs) ou pour déterminer les soutiens requis pour les activités d'intendance.

Les activités d'intendance au cours de l'exercice financier 2002-2003 au niveau de l'AC se sont concentrées sur trois aspects : le Programme d'intendance du Canada ; l'Initiative sur le secteur bénévole ; le groupe de travail sur l'intendance du secteur des Océans.

Le MPO a accumulé considérablement de connaissances sur l'intendance par le biais des initiatives décrites dans les sections Faits saillants par région qui suivent. L'AC a coordonné la contribution de ces connaissances à l'exécution du Programme d'intendance du Canada. Le programme a été approuvé par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des forêts, de la faune, des espèces en péril et des pêches et
de l'aquaculture lors de leur réunion conjointe en septembre 2002, à titre d'un des quatre piliers du plan de mise en œuvre de la stratégie canadienne de la biodiversité.

Le Programme d'intendance du Canada est un plan de collaboration qui propose une vision nationale de l'intendance et de ses principes de fonctionnement. Il décrit quatre buts clés et les objectifs associés à chaque but, et définit quatre mesures prioritaires ou prochaines étapes. Ces mesures sont les suivantes :

- améliorer la coordination parmi les programmes d'intendance ;
- établir un réseau d'intendance ;
- continuer à développer le Portail de l'intendance du Canada ; et
- étudier l'élaboration d'une charte de l'intendance.

Le programme vise à établir une ligne de conduite à long terme et à favoriser la collaboration dans les nombreuses initiatives d'intendance déjà en cours dans les secteurs des forêts, des pêches, des océans, de l'agriculture, de la faune et urbain. On trouvera le programme sur le site suivant : <http://www.stewardshipcanada.ca>.

La mesure prioritaire qui a le plus progressé au cours de l'exercice financier 2002-2003 est le Portail d'intendance du Canada que l'on trouvera sur le site suivant : <http://www.stewardshipcanada.ca>. Inspiré par le centre primé d'intendance de la Colombie-Britannique et demandé par la *National Millennium Stewardship Conference*, le Portail est un site national constitué de noyaux provinciaux et territoriaux reliés qui, à leur tour, relient des sites communautaires dans la province ou le territoire. Il offre l'accès pratique à de précieuses connaissances sur l'intendance ainsi qu'aux produits développés dans l'ensemble du pays.

Une autre initiative importante entreprise à l'échelle nationale au cours de l'exercice financier 2002-2003 a été la mise sur pied du groupe de travail transrégional sur l'intendance du secteur des Océans du MPO. Ce groupe de travail a été formé dans le but de fournir une tribune pour l'échange des expériences en matière d'intendance des secteurs des Océans et de Gestion de l'habitat dans l'ensemble du pays, de coordonner et d'harmoniser les activités d'intendance au sein du secteur des Océans du MPO et de faire en sorte que les activités de gestion des océans et de gestion de l'habitat soient incluses dans les initiatives nationales et régionales d'intendance. Une des tâches du groupe de travail a consisté à coordonner les contributions du MPO à la deuxième conférence nationale sur l'intendance, « *The Leading Edge* », tenue à Victoria en juillet 2003.

Sensibilisation et éducation du public

Le MPO produit diverses ressources de sensibilisation et d'information du public, souvent en collaboration avec des intervenants, afin d'encourager la participation à la conservation et à la protection de l'habitat du poisson. Ces ressources sont utilisées par le public, les promoteurs, les écoles, les médias et les parrains de conférences, de séminaires, d'ateliers et de colloques.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, l'AC a contribué à un nouveau site Internet du MPO intitulé : « Eaux canadiennes » <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/index_f.asp> afin de rendre ce matériel encore plus accessible.

Partenariats

La Politique de l'habitat reconnaît que l'habitat du poisson ne peut pas être conservé, protégé ou restauré sans la participation active de tous les Canadiens et de tous les segments de la société. En conséquence, le MPO a identifié parmi les quatre priorités essentielles au renouvellement du Programme de gestion de l'habitat, l'établissement de partenariats officiels avec les intervenants clés. Le partenariat est effectivement une priorité, car c'est une condition préalable pour aborder avec succès les trois autres priorités : la simplification des procédures réglementaires, la cohérence à l'échelle nationale et la mise en œuvre équilibrée de la Politique de l'habitat.

L'objectif global des partenariats en gestion de l'habitat est le suivant : *« harmoniser les activités du programme de gestion de l'habitat du MPO avec celles des intervenants clés pour que chacun puisse déployer ses ressources de manière stratégique là où elles seront le plus*

profitables à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'habitat du poisson », conformément à l'objectif d'un équilibre entre les activités réglementaires et proactives de la Politique de gestion de l'habitat.

La stratégie de partenariat national, élaborée au cours de l'exercice financier précédent, a défini comme premier impératif la mise en place d'ententes officielles avec les provinces, les territoires et les secteurs clés de l'industrie, de concert avec les groupes autochtones, le secteur non gouvernemental/bénévole, les municipalités et le secteur de l'éducation.

De plus, la stratégie a précisé les rôles de l'administration centrale et des bureaux régionaux du MPO à titre de partenaires. L'AC est responsable de l'élaboration de cadres et de lignes directrices pour le partenariat national ainsi que d'outils comme des modèles courants pour les ententes officielles ; il lui incombe également de mettre en place des ententes avec des organismes prioritaires au plan national tels que le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture et des associations industrielles nationales. Pour leur part, les bureaux régionaux sont responsables de la mise en place d'ententes officielles avec les provinces et avec l'industrie, les groupes autochtones, le secteur non gouvernemental/bénévole, les municipalités et le secteur de l'éducation.

Voici les points saillants du partenariat avec divers groupes au niveau national pour l'exercice financier 2002-2003.

Provinces et territoires

Au niveau national, on a réalisé des progrès considérables au cours de l'exercice financier 2002-2003 pour promouvoir une vision commune et un cadre de collaboration relatif à la gestion de l'habitat du poisson avec les provinces et les territoires. Ces progrès sont reflétés dans le plan de mise en œuvre 2002-2003 de l'ébauche d'une stratégie sur les pêches en eaux douces approuvée par le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture lors de sa réunion en septembre 2002. Ce plan prévoit, entre autres choses : 1) la poursuite de l'élaboration de protocoles d'entente bilatéraux qui établissent les priorités et la gouvernance, ainsi que des structures de responsabilisation permettant de les réaliser et de communiquer les résultats ; 2) la mise en place de protocoles multilatéraux pour chacune des priorités de gestion de l'habitat définies dans les protocoles qui précisent les rôles et les responsabilités, les processus et les marches à suivre de chacune des parties ayant des responsabilités et des intérêts dans cette activité. Des protocoles provisoires ont été signés avec l'Alberta et l'Ontario en 2002-2003 et un protocole réglementaire était en voie d'élaboration avec l'Île du Prince Édouard.

Industrie

Bien que le cadre et la stratégie de partenariat en gestion de l'habitat prévoyaient l'élaboration d'ententes officielles avec les secteurs prioritaires de l'industrie, ceux-ci reconnaissaient qu'il n'était pas possible d'adapter tout simplement l'approche au partenariat avec les provinces et

les territoires, compte tenu du grand nombre d'entreprises. Comme approche provisoire, la stratégie a prévu l'élaboration de protocoles d'entente bilatéraux avec les principales associations industrielles nationales, et de protocoles multilatéraux au niveau des bureaux provinciaux/régionaux entre le MPO, les grandes entreprises et les provinces ou territoires.

Au niveau national, un protocole d'entente avec l'Association canadienne de l'électricité a été signé en juillet 2002 pour permettre au MPO et à l'association de collaborer à la protection des ressources et des habitats halieutiques contre les effets des activités associées à la production d'électricité au Canada. L'entente engage les parties à collaborer sous cinq thèmes : consultations et communications ; conformité à la *Loi sur les pêches* ; intendance ; éducation et formation ; et recherche et surveillance. Elle engage de plus les parties à fournir un rapport annuel au ministre et au comité exécutif de l'Association. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, on a accordé la priorité à l'élaboration du cadre de conformité à la *Loi sur les pêches*. Ce cadre vise à fournir des outils qui se traduiront par une plus grande clarté, certitude, cohérence et efficacité pour les installations hydroélectriques afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat.

L'AC a également organisé des ateliers et tenu des réunions préliminaires avec d'autres secteurs clés de l'industrie durant l'exercice financier, y compris l'Association des produits forestiers du Canada, l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association minière du Canada. Or, il a semblé de plus en plus clair qu'une série d'ententes bilatérales avec chaque association de l'industrie risquait de donner lieu à des réponses en double aux préoccupations et aux objectifs qui sont communs dans un certain nombre de secteurs industriels. On a donc introduit dans les discussions sur le partenariat avec l'industrie la notion d'un modèle de partenariat industriel multilatéral qui permettrait d'atteindre le même niveau de résultats que les protocoles d'ententes bilatérales.

Secteur bénévole

Le MPO possède une longue tradition de collaboration avec le secteur non gouvernemental/bénévole, généralement associée aux activités d'intendance, de planification intégrée, des citoyens de la science et de surveillance, mais aussi à des projets de réglementation. La discussion sur les activités d'intendance ci-dessus révèle les points saillants de nombreuses activités de collaboration avec le secteur non gouvernemental/bénévole au cours de l'exercice financier 2002-2003. En plus de son travail concerté sur les activités d'intendance, le MPO travaille à inclure des activités de réglementation dans les ententes officielles avec les organismes de conservation du secteur non gouvernemental/bénévole pour travailler ensemble afin de mieux protéger et conserver l'habitat du poisson.

L'approche stratégique du MPO envers le partenariat avec les organismes de conservation consiste à ce que l'AC travaille avec les bureaux régionaux et le secteur bénévole à créer un cadre et définir les priorités pour la collaboration avec les organismes nationaux. Cette

approche ouvre la voie à une collaboration renforcée entre les régions du MPO et les membres provinciaux/régionaux de l'organisme. Qui plus est, en raison de la quantité considérable de travail initial nécessaire pour définir les objectifs conjoints et élaborer des ententes officielles et des méthodes pour les atteindre, l'AC concentre ses efforts sur quelques organismes nationaux (p. ex. Habitat faunique Canada, la Fédération du saumon Atlantique et Canards Illimités Canada) et utilise les résultats comme modèle pour faciliter les efforts de collaboration ultérieurs avec d'autres.

Les dirigeants de Canards Illimités Canada et du MPO travaillent depuis le début de 2001 à l'élaboration de méthodes visant à protéger plus efficacement l'habitat du poisson associé aux projets d'amélioration de l'habitat de la sauvagine et à déterminer d'autres domaines de collaboration plus étroite. L'organisme participe à de nombreux projets d'amélioration de l'habitat de la sauvagine qui sont susceptibles de faire obstacle à la migration des poissons et de détériorer, modifier, perturber ou détruire l'habitat du poisson et, par conséquent, nécessiter des autorisations du MPO. On a tenu un atelier national en avril 2002 à Montréal et un atelier régional en juillet 2002 à Moncton au cours desquels on a défini les domaines prioritaires pour renforcer la collaboration et ébauché des plans de travail en vue de les aborder. On a accordé la priorité à l'élaboration de pratiques de travail approuvées pour les projets de Canards Illimités Canada dans les Maritimes et à l'élaboration d'une entente officielle qui définirait les rôles, les responsabilités, les processus et les procédures relativement à leur utilisation.

L'AC a également joué un rôle important au cours de l'exercice financier 2002-2003 en favorisant la participation à l'Initiative du secteur bénévole du gouvernement fédéral, y compris dans la gestion de quatre projets appuyés par l'initiative avec les partenaires du secteur bénévole du MPO. L'initiative, annoncée en juin 2000, est une initiative conjointe entre le secteur bénévole et le gouvernement du Canada. À l'automne 2002, le gouvernement a annoncé l'Initiative canadienne sur le bénévolat et a fourni 43 millions de $ pour établir des réseaux nationaux et locaux à l'appui du bénévolat au Canada. Un financement d'environ 470 000 $ a été accordé par le gouvernement du Canada aux projets reliés aux poissons et à leur habitat qui ont commencé au cours de l'exercice financier 2002-2003. Ce financement a créé des possibilités pour les organismes bénévoles de contribuer à l'élaboration des politiques publiques et il a offert aux collectivités, aux particuliers et aux groupes bénévoles l'occasion d'entreprendre des activités et des projets reliés aux pêches qui suscitent leur intérêt.

L'Initiative nationale du secteur bénévole a financé quatre projets appuyés par le MPO :

- Réseau de gérance national des bassins versants (98 000 $) – un projet de la *Langley Environmental Partners Society* en Colombie-Britannique visant à collaborer avec les leaders de l'intendance des bassins versants du Canada pour fournir des conseils d'orientation stratégique sur le rôle et les possibilités de l'intendance des bassins versants dans l'ensemble du Canada.

- La promotion du renouvellement des pêches par la formation en environnement et l'intendance dans ce domaine (126 200 $) – La *Saskatchewan Wildlife Federation* et la *Saskatchewan Conservation Corporation* ont travaillé ensemble pour accroître les connaissances, la capacité et la participation de groupes de bénévoles dans le but d'améliorer la santé et la qualité de l'eau des rivières en Saskatchewan.
- Le Portail Internet du Canada sur l'intendance et le projet de science grand public (200 000 $) – Habitat faunique Canada, organisme établi à Ottawa, ont créé une application sur le Portail pour permettre aux bénévoles de la collectivité de fournir et de cartographier leurs données scientifiques par Internet.
- Le Programme de stages et bourses universitaires dans le domaine des politiques (45 000 $) – Ce financement a permis à un membre du personnel d'Habitat faunique Canada de faire un stage de 11 mois dans un poste partagé entre le MPO et Environnement Canada à l'appui du Programme d'intendance du Canada.

Municipalités

Les questions environnementales sont complexes et, souvent, transcendent les limites de compétence ; elles requièrent une coordination et une collaboration parmi tous les ordres de gouvernement. Les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux ont chacun un rôle à jouer pour aider à limiter les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement, tout en favorisant le développement social et économique. Par conséquent, le MPO a conclu un certain nombre d'ententes avec les municipalités, souvent en collaboration avec le gouvernement provincial, pour atteindre des objectifs communs.

Au niveau national, l'AC a travaillé avec la Fédération canadienne des municipalités à l'élaboration d'un plan d'action visant ce qui suit : améliorer les communications et les consultations ; définir des mécanismes pour rationaliser les processus de réglementation du MPO, tels que la prestation d'un service à guichet unique compatible avec le programme de réglementation intelligente du gouvernement ; élaborer un modèle pour les protocoles d'entente qui donnera un caractère officiel à la collaboration.

Groupes autochtones

Le Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures, annoncé dans le budget fédéral de février 2003, permettra aux groupes autochtones de participer davantage aux processus de gestion de l'habitat du poisson utilisé par le MPO. Le programme vise à renforcer les capacités des communautés autochtones relativement à l'habitat du poisson ainsi qu'à faciliter l'atteinte des objectifs de gestion de l'habitat du MPO liés à la protection, la conservation, la restauration et l'amélioration de l'habitat du poisson. Une attention favorable sera accordée aux propositions qui cherchent à renforcer la capacité des autochtones, à promouvoir des relations constructives et la création de structures et de processus liés à l'habitat du poisson avec le MPO et les autres intervenants dans la gestion de l'habitat (p. ex.

autres ministères et organismes gouvernementaux fédéraux, provinces, municipalités, groupes industriels et groupes d'intendance).

Le programme renforcera la capacité des communautés autochtones à travailler ensemble et à contribuer à la prise de décisions liée aux activités réglementaires et non réglementaires de gestion de l'habitat. Par la mise en place du programme, le MPO aidera les groupes autochtones dans les régions intérieures à acquérir la capacité requise pour mener des activités de gestion de l'habitat du poisson par le biais d'une approche concertée et intégrée. Une plus grande coordination avec les groupes autochtones dans les régions intérieures relativement aux questions de l'habitat permettra, d'une part, l'exécution plus efficace des responsabilités de gestion de l'habitat du MPO. D'autre part, elle aidera les groupes autochtones et le MPO à travailler plus efficacement pour comprendre les conséquences et déterminer les impacts sur les Premières nations des projets ou propositions qui nuisent à l'habitat du poisson.

Faits saillants par région

On trouvera les détails des activités régionales dans les documents d'appui accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve et Labrador

- Le personnel de Gestion de l'habitat a fait de nombreuses présentations éducatives aux écoles locales et à des groupes industriels dans le but de leur faire connaître et comprendre divers aspects de la conservation et de la protection de l'habitat du poisson.
- Le personnel régional s'est réuni avec le personnel de la *Newfoundland and Labrador Construction Safety Association* durant l'automne 2002 pour discuter de plans visant à créer et à offrir un programme de formation relative à l'environnement spécialement adapté à l'industrie de la construction.
- La région a publié deux numéros du « *Habitat Herald* », un bulletin de nouvelles régionales présentant des exemples de divers projets et activités en cours dans la région et, en partenariat avec le gouvernement provincial, une brochure intitulée « *Fish Habitat and All-Terrain Vehicles – Better Practices for Fish and Fish Habitat* ».
- Le personnel a travaillé avec divers groupes partout dans la province à élaborer des affiches d'interprétation de la nature pour un certain nombre de projets, notamment *l'Appleton Waterfront Park* et le *Cobb's Pond Rotary Park*.
- Le personnel a convoqué une série de réunions dans les collectivités adjacentes à la rivière Harry dans l'ouest de Terre-Neuve en vue d'obtenir les commentaires du public sur les raisons possibles du déclin des stocks de saumon et d'élaborer un plan de rétablissement et de conservation des stocks de saumon dans le cadre d'une initiative d'intendance locale.
- Le personnel a participé aux groupes de travail nationaux et régionaux sur l'habitat essentiel des espèces en péril et a continué de chercher de nouveaux partenariats dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril.

Maritimes

- Le personnel régional a présenté des programmes publics d'information et d'éducation du public à un vaste éventail de groupes, y compris des sociétés forestières, des universités et des propriétaires de bétail.
- La région a publié et distribué un rapport technique canadien des pêches et des sciences aquatiques intitulé « *An Audit of Small Culvert Installations in Nova Scotia: Habitat Loss and Habitat Fragmentation* ».
- La région participe activement au programme de restauration des cours d'eau urbains du plan d'action pour le Canada atlantique de Saint John, fournissant des conseils, du soutien technique et des inspections sur place pour les initiatives de restauration de l'habitat entreprises par l'organisation dans les cours d'eau locaux.
- Le personnel a collaboré avec la *Sackville Rivers Association* à la mise en œuvre du programme *River Ranger* dans toute la région, un programme éducatif visant les élèves de la 4e à la 6e année et se concentrant sur l'importance des environnements locaux, de l'habitat du poisson, des espèces de poissons et de la qualité de l'eau.
- En collaboration avec la *Salmon River Salmon Association*, le personnel régional a élaboré un projet pilote intégrant une écloserie à une école secondaire locale.
- La région a signé un protocole d'entente avec le ministère de la Défense nationale couvrant le centre d'instruction militaire de Gagetown au Nouveau-Brunswick, fournissant au MPO du personnel sur place pouvant participer aux activités de planification aux stades précoces ainsi qu'aux activités compatibles avec l'environnement sur le terrain.

Golfe

- La région a donné plusieurs séances d'information publique à divers groupes au cours de l'exercice financier 2002-2003, notamment des présentations sur le mandat et les obligations juridiques du MPO, l'agriculture et ses effets sur l'habitat du poisson, l'adoption d'un code de pratique pour la conchyliculture, la restauration de l'habitat de la truite et du saumon et les défis associés à l'évaluation de projets de ports pour petits bateaux.
- Le personnel a terminé l'élaboration de matériel pédagogique spécial, consistant en 11 plans de leçon océanographiques et un guide des excursions, lesquels seront présentés à titre de projet pilote dans quatre écoles de la région.
- Le personnel a fourni une formation aux Premières nations sur l'importance d'entreprendre des projets d'intendance dans leurs collectivités.
- Le personnel régional a tenu des consultations avec des sociétés forestières, la *Forestry Engineering Research Industry of Canada* et des organismes provinciaux pour discuter de l'élaboration d'une nouvelle directive pour le passage des poissons à travers les ponceaux.
- La région a établi un partenariat avec les provinces de l'Île du Prince Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sur l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles d'entente sur la gestion de l'habitat du poisson.

Québec

- La région continue à déployer des efforts pour mieux renseigner ses clients, ses partenaires et le grand public sur les programmes, les politiques et les directives sur son territoire. Au-delà de l'aspect réglementaire, de nouvelles initiatives ont été mises en œuvre pour sensibiliser le public à l'importance de la protection de l'habitat du poisson.
- En harmonie avec le renforcement du Programme national de gestion de l'habitat du poisson, la région a déployé une équipe de travail concentrée sur la protection de l'habitat du poisson. Son mandat consiste à sensibiliser davantage le grand public et les promoteurs à la protection de l'habitat du poisson.
- Environ 150 participants ont assisté à 10 séances d'information sur les dispositions de la *Loi sur les pêches* se rattachant à la protection de l'habitat du poisson et au traitement des avis de projet par le MPO. Au nombre des participants, mentionnons l'Association des aménagistes régionaux du Québec, le Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec et l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas Saint-Laurent.
- La région s'est associée au comité des zones d'intervention prioritaires du sud de l'estuaire pour lancer un projet pilote consistant en une visite d'information pour sensibiliser à l'importance de protéger l'habitat du poisson dans les municipalités et dans les municipalités régionales de comté. La Société de la faune et des parcs du Québec et le ministère de l'Environnement du Québec ont participé à l'élaboration des trousses d'information pour ce groupe de clients. La visite, censée être entreprise en avril 2003, ciblera 10 municipalités régionales de comté et environ 140 municipalités du Bas Saint-Laurent.
- Avec ses partenaires, la région a élaboré divers produits de communications, un jeu pour les élèves du primaire et une publication sur les espèces marines de la région de Manicouagan. Ces initiatives cherchent à sensibiliser la population régionale à l'importance de conserver le milieu maritime en prévision de la création de la zone de protection marine de Manicouagan.
- En collaboration avec plusieurs partenaires, la région a élaboré un programme éducatif sur l'habitat du poisson à l'intention des élèves du secondaire, intitulé : « Attention à l'habitat du poisson ». La recherche et la rédaction du programme devraient être terminées à l'été 2003. Le programme sera mis à l'essai dans environ 10 écoles secondaires du Québec à compter de l'automne 2003.

Centre et Arctique

- Le personnel régional a participé au *Petroleum Show* (salon de l'exploration pétrolière) de juin 2002, à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), afin d'informer les intervenants du rôle du MPO dans le nord.
- Le personnel a élaboré un guide intitulé: *« Working Near Water: Considerations for Fish and Fish Habitat Reference and Workshop Manual – Northwest Territories »*. Ce guide se veut un document de référence générale sur les facteurs concernant l'habitat du poisson

dont on doit tenir compte avant d'exécuter des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau dans les Territoires du Nord-Ouest.

- La région a publié plusieurs aides didactiques, y compris L'ABC des drains, un calendrier agricole intitulé « Équilibre et harmonisation de l'habitat du poisson » et le *EcoSavers Coupon Book* (carnet de bons-rabais écolo), un outil de collecte de fonds pour l'Office de protection de la péninsule du Niagara.
- Le personnel a entamé des discussions avec *l'Environmental Monitoring Advisory Board*, composé de représentants des cinq principaux groupes autochtones dans la région ouest de l'Arctique, en vue de lancer la création d'une base de données sur la compensation de l'habitat par le biais de laquelle les collectivités pourraient présenter des questions liées à l'habitat que l'on pourrait régler par des activités d'amélioration ou de restauration.
- Le personnel prend part aux initiatives de consultation publique en cours relativement aux grands projets d'extraction des sables bitumineux en Alberta, notamment l'*Athabasca Oil Sands Regional Cumulative Effects Management Association*.
- La région a établi un nouvel accord de collaboration avec la voie navigable Trent-Severn (l'agence Parcs Canada) et EC en vue de renforcer les évaluations environnementales.
- La région a déployé des efforts communs avec la ville de Barrie pour mettre à l'essai un outil de prise de décision concernant la lutte contre les sédiments et l'érosion.

Pacifique

- La région a continué d'appuyer les coordonnateurs de l'enseignement, «Les salmonidés dans la salle de classe», les agents de liaison communautaire, le bulletin *StreamTalk* et le site Web de la participation communautaire.
- Le personnel a élaboré « Du ruisseau à la mer : stratégie pour une approche écosystémique de l'éducation », a appuyé le centre d'intendance de la Colombie-Britannique et, en collaboration avec d'autres, a élaboré un document en ligne intitulé : *Guide to British Columbia Watershed Law and Planning*.
- Le personnel a participé à de nombreux événements tenus dans toute la région, notamment *BC Rivers Days*, *Return of the Salmon Festivals* et la conférence sur l'état du bassin du Fraser.
- La région a terminé le Programme de conservation et d'intendance de l'habitat, une initiative quinquennale visant à créer des partenariats en vue d'améliorer la protection de l'habitat et d'élargir les capacités communautaires afin d'assurer l'intendance des ressources reliées à l'habitat du poisson.
- La région a continué d'appuyer le travail de la Fondation du saumon du Pacifique, qui consacre d'importantes ressources à de nombreux projets communautaires se concentrant sur la conservation, la restauration et l'amélioration du saumon du Pacifique.
- La région a mis en place le Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique pour élaborer les plans de gestion du saumon pour des bassins versants précis.

- Le personnel régional a créé et remis le premier prix de l'industrie décerné au PGH dans le but de reconnaître les promoteurs qui font preuve d'excellence et d'innovation en matière de protection et de conservation de l'habitat du poisson.
- La région a accordé son appui et a participé à de nombreuses initiatives régionales d'intendance et initiatives communautaires, telles que les initiatives d'intendance agricole dans le secteur de Bulkley Valley, le Programme d'action national, le Conseil du bassin du Fraser, le Groupe de travail international de Puget Sound et du bassin de Georgia, la *Langley Environmental Partners Society* et le centre d'intendance de la Colombie-Britannique.

6.0 Soutien scientifique

L'obtention de données scientifiques pertinentes au moment opportun est une exigence fondamentale au renforcement du fondement et de la crédibilité du programme qui vise à soutenir les objectifs de la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* du MPO.

Le soutien scientifique est assuré de deux principales façons :

- on effectue une surveillance de l'habitat pour évaluer les effets de divers projets sur la productivité de l'habitat du poisson et pour déterminer l'exactitude des évaluations et des mesures d'atténuation prescrites ;
- on effectue des recherches pour combler les lacunes liées aux axes prioritaires d'intervention pour la conservation, la restauration et l'aménagement de l'habitat ainsi que pour la synthèse et le transfert des connaissances sur les questions clés.

Faits saillants à l'échelle nationale

Le Programme des sciences environnementales est une initiative coordonnée par l'administration centrale du MPO mais assurée par les scientifiques et gestionnaires régionaux en science de l'environnement. Le mandat du programme est :

- de générer de nouvelles connaissances par la recherche ;
- de colliger, évaluer et interpréter des données scientifiques provenant de diverses sources internes et internationales ; et
- d'intégrer les données, l'information et les technologies à des services, des produits et des conseils utiles, notamment en ce qui a trait à la gestion des risques produits destinés aux responsables des orientations politiques et aux décisionnaires des programmes, surtout en ce qui a trait à la gestion de l'habitat et des océans.

Le programme de Sciences environnementales identifie les volets scientifiques de toute question liée à l'habitat, établit des priorités scientifiques, gère les programmes scientifiques, dirige la collecte, l'analyse et l'intégration de l'information provenant de diverses sources

internes et externes, et gère les activités de partenariat avec d'autres secteurs, agences, établissements universitaires, ainsi que des organismes nationaux et internationaux. Les résultats des projets de recherche en sciences environnementales sont communiqués au personnel de Gestion de l'habitat par le biais d'ateliers, de rapports publiés, de feuillets d'information, de séances d'information et de consultations personnelles.

Les projets de recherche effectués au cours de l'exercice financier 2002-2003 par le personnel de Sciences environnementales dans toutes les régions et qui abordaient les questions d'importance pour les gestionnaires de l'habitat, ont compris ce qui suit :

- l'élaboration de modèles empiriques pour évaluer la capacité de production de l'habitat du poisson, en reliant la biomasse de poisson dans des habitats particuliers à la production de la population totale ;
- la détermination de l'utilisation spatiale de l'habitat marin benthique par le poisson démersal ;
- l'évaluation des effets des engins de pêche sur l'habitat du poisson ;
- l'élaboration de techniques pour évaluer la capacité de production et l'amélioration d'habitats particuliers pour le poisson, et pour délimiter l' « habitat essentiel » ;
- l'acquisition des connaissances nécessaires pour prendre des décisions concernant les débits des cours d'eau et les allocations d'eau, en vue de maintenir suffisamment d'eau pour les poissons ; et
- l'évaluation des effets des habitudes d'utilisation des terres sur l'habitat aquatique afin d'aider à réduire les effets des industries telles que l'industrie forestière, l'industrie agricole et l'industrie minière.

Faits saillants par région

On trouvera les détails des activités régionales dans les documents d'appui accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve et Labrador

Surveillance de l'habitat

- Le personnel régional a surveillé les travaux de construction de la route Trans Labrador (de Red Bay à Cartwright) et du système de canalisation de la centrale hydroélectrique de Grand Falls, conçu pour prévenir l'emprisonnement de jeunes saumons de l'Atlantique dans les structures de prise d'eau.

- On a élargi une base de données sur la surveillance de l'habitat, à titre de projet pilote, pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation prescrites, pour assurer la détection rapide des effets imprévus, pour améliorer les connaissances et l'information au sujet des mesures d'atténuation et pour évaluer l'exactitude des prévisions des effets.

Études et avis scientifiques

- Le personnel de Sciences environnementales a entrepris un programme de recherche afin d'évaluer les caractéristiques de production d'un chenal de compensation construit dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de *White Rose*.
- D'autres projets de recherche ont abordé la capacité de production des habitats du poisson dans les milieux marins et d'eau douce, les modèles de débit affluent dans les cours d'eau, les interactions foresterie-pêcheries, l'aquaculture, le mercure, le pétrole et le gaz et la toxicologie.

Maritimes

Surveillance de l'habitat

- Le personnel régional a élaboré, d'après les mesures d'atténuation convenues, une liste de vérification à utiliser pour la surveillance et la vérification des emplacements d'aquaculture.

Études et avis scientifiques

- Le personnel régional a participé à l'élaboration d'un programme régional de biosurveillance des cours d'eau, œuvrant à titre bénévole, dans le but de créer un élément régional du Réseau canadien de biosurveillance aquatique dans le Canada atlantique. Ce programme utilise l'état de la communauté aquatique d'invertébrés benthiques pour indiquer la santé générale des écosystèmes d'eau douce.
- La région a participé à la *Marine Invertebrates Diversity Initiative*, une initiative concertée visant à mieux faire connaître les invertébrés marins. Elle comprend des bases de données sur Internet comportant des profils des espèces, des descriptions des habitats, des références, des photographies et des références géographiques.
- Le personnel régional participe à un groupe de travail mis sur pied par le Conseil international pour l'exploration de la mer pour qu'il examine les méthodes et l'information à utiliser pour produire des cartes des habitats.

Golfe

Surveillance de l'habitat

- Le MPO a collaboré avec de nombreux partenaires à quatre principaux projets de recherche visant à surveiller et à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et de compensation mises en œuvre par le personnel affecté à la gestion de l'habitat, notamment : la surveillance des récifs artificiels à Souris (Île du Prince Édouard) ; le projet de mousse de tourbe de Richibouctou; la restauration du ruisseau Brierly ; le processus de gestion adaptative de la conchyliculture à l'Île du Prince Édouard.

Études et avis scientifiques

- Les chercheurs de Sciences environnementales ont étudié les effets des contaminants dans les eaux douces sur la survie en mer du saumon de l'Atlantique.

Québec

Surveillance de l'habitat

- Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la région a entamé des discussions exploratoires avec les organismes provinciaux responsables de l'environnement, de la faune et des parcs sur l'amélioration des processus de réglementation fédéraux et provinciaux.
- L'entente de partenariat établie entre la région et les administrateurs de Parc nature de Pointe-aux-Outardes pour élaborer conjointement le projet de la zone de protection marine de Manicouagan s'est poursuivie en 2002-2003. La Municipalité régionale de comté de Manicouagan et le Conseil de bande de Betsiamites se sont joints au projet pour former un comité technique chargé d'élaborer un plan de gestion préliminaire pour la zone proposée et de promouvoir l'initiative.
- La région participe à la mise en œuvre d'une table ronde réunissant divers intervenants intéressés à la situation du phoque commun dans l'estuaire du Saint-Laurent. Ce groupe aura pour mandat d'élaborer un plan d'action comprenant des mesures particulières en vue d'atteindre les objectifs liés à la protection du phoque commun et de son habitat.

Études et avis scientifiques

- L'entretien du canal de navigation du fleuve Saint-Laurent nécessite un grand nombre d'activités de dragage à chaque année. On en sait toutefois très peu sur les risques environnementaux associés à ces activités. Par conséquent, la région et ses partenaires ont étudié les effets de l'immersion en mer des sédiments dragués sur les poissons et sur leur l'habitat. De 1999 à 2001, on a mené des travaux au site modèle de l'Île Madame, située à environ 75 km en aval de la ville de Québec. Les résultats obtenus jusqu'à présent ont indiqué une influence antérieure éventuellement importante des gros dépôts occasionnés par le dragage du canal de navigation. Par contre, les dépôts annuels pourraient avoir des effets limités sur l'utilisation du poisson et sur la qualité de l'habitat.
- Les activités liées à la mytiliculture produisent de vastes quantités de matière organique et inorganique. Cette matière se dépose sur le fond marin et peut modifier le milieu et la composition des communautés qui s'y trouvent. On a entrepris une étude dans la baie de Cascapédia en vue d'accroître les connaissances des effets de la mitiliculture sur le milieu marin. On a effectué une comparaison de deux sites utilisant des méthodes d'élevage différentes et d'un site témoin. Les rapports préliminaires révèlent que ces activités diminuent sensiblement la diversité biologique aux sites où la culture est pratiquée. L'analyse des résultats et le travail sur le terrain se poursuivront au cours de l'exercice financier 2003-2004.

- La région a entrepris une étude des effets de l'équipement hydraulique sur la récolte de myes dans la lagune du Havre-aux-Basques afin de vérifier si la prise de myes juvéniles à partir d'un milieu naturel a des effets sur la population de myes, sur son habitat et sur les espèces connexes.
- La région a terminé un projet de recherche pour évaluer les risques associés à l'introduction d'espèces non indigènes dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent. Les résultats indiquent que les échanges d'eau de ballast sont partiellement efficaces pour réduire les risques associés à l'introduction de planctons.
- On en sait peu sur l'effet de la pêche du pétoncle sur le milieu benthique du Saint-Laurent. Pour combler cette lacune, la région, en collaboration avec le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, a mené une évaluation scientifique des effets de la pêche du pétoncle d'Islande dans le secteur de l'île Rouge. Après quatre années d'exploitation commerciale, les résultats disponibles à ce jour ne permettent pas de conclure qu'il existe un impact définitif sur les communautés benthiques.[8]

Centre et Arctique

Surveillance de l'habitat

- La région a entrepris la cinquième année d'un programme de surveillance de dix ans, entamé en 1998, sur l'efficacité des efforts de compensation de l'habitat dans les cours d'eau déployés à la mine de diamants Ekati de BHP Billiton.
- Le personnel régional a participé au *Regional Aquatic Monitoring Program* en Alberta, qui surveille les paramètres climatiques et hydrologiques, la qualité de l'eau et des sédiments, les lacs sensibles aux acides, les invertébrés benthiques, les populations piscicoles et la végétation des terres humides.
- Le personnel régional a participé au programme de surveillance des effets cumulatifs mis sur pied pour surveiller les effets cumulatifs possibles découlant de l'extraction minière de l'uranium dans le nord de la Saskatchewan.

Études et avis scientifiques

- Les résultats d'une étude menée par le MPO sur les effets d'un feu de forêt sur l'habitat de frai du brochet dans un lac ont été analysés ; les résultats préliminaires indiquent que les feux de forêt ont un effet sur la réussite du frai et de la croissance du brochet. Ces résultats pourraient avoir des répercussions sur la gestion des feux de forêt et des zones riveraines.
- Dans le secteur de l'Ontario et des Grands Lacs, le MPO a appuyé de nombreuses initiatives visant à mieux faire comprendre les effets des activités de développement sur l'habitat du poisson pour aider le personnel du MPO à examiner les soumissions. Parmi ces initiatives, une entente avec l'Université Trent et le Watershed Science Centre pour

[8] Arseneau, M.J., P. Archambault et P. Goudreau. 2003. *Évaluation des impacts de la pêche sur le gisement de pétoncles d'Islande de l'île Rouge*. Étude effectuée par Pêches et Océans Canada pour le Parc marin du Saguenay– Saint-Laurent.

étudier 10 lacs réglementés et trois lacs non réglementés dans la région des hautes-terres d'Haliburton du centre-sud de l'Ontario.

- Les activités de recherche dans le secteur des Prairies ont compris ce qui suit : une évaluation de l'utilité des données sur les pigments dans les études de la capacité de production des communautés littorales dans les lacs boréaux ; une étude conjointe avec *l'Alberta Conservation Association* et *Alberta Environment* sur l'identification des obstacles au passage des poissons ; et une étude examinant l'interaction du changement climatique et de l'utilisation des terres sur la productivité et la fonction des lacs des Prairies, effectuée en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Regina.

Pacifique

Études et avis scientifiques

- La région a continué d'élaborer des protocoles scientifiquement défendables liés aux indicateurs de la qualité de l'environnement marin à l'intention des intendants bénévoles de l'environnement, et elle a vérifié et publié les données d'un essai de trois ans du protocole des gardiens du littoral.
- Le personnel régional a fourni des conseils officiels sur les effets du sabordage des navires pour créer des récifs artificiels.
- Le personnel a terminé les survols écologiques pour trois sites d'intérêt candidats au statut de zones de protection marine, et a appuyé l'initiative de gestion intégrée de la côte centrale.
- Le personnel a terminé un document de recherche sur l'importance écologique et la productivité des plaines d'inondation en tant qu'habitat du poisson, et a entrepris ou a participé à des études portant, entre autres, sur les niveaux de cadmium observés dans les huîtres d'élevage et les huîtres sauvages, la fertilisation des lacs, les valeurs écologiques de l'écotone supralittoral, les conditions de frai du saumon rouge du fleuve Fraser et la surveillance de certaines espèces exotiques.
- Le personnel a poursuivi les travaux de recherche sur l'impact des fermes d'élevage du saumon en parcs de filets et du matériel de récolte de crevettes sur les poissons et sur leur habitat ; sur les effets de l'exploitation des placers sur les poissons et sur leur habitat au Yukon ; sur l'impact de la foresterie sur le poisson et son habitat dans les eaux douces et marines ; et sur les contaminants dans le détroit de Georgia.

7.0 Gestion de l'information

La prestation de données et de renseignements opportuns, accessibles et fiables au public et au personnel du MPO est un élément clé pour améliorer l'efficacité du Programme national de gestion de l'habitat, ainsi que pour sensibiliser les Canadiens à l'importance de l'habitat du poisson.

Faits saillants à l'échelle nationale

Système de suivi des dossiers touchant l'habitat

On a continué de perfectionner le système de suivi des dossiers touchant l'habitat (SSDH) au cours de l'exercice financier 2002-2003, à titre de système national courant utilisé par les biologistes de l'habitat et les administrateurs partout au pays.

Le SSDH sert à enregistrer l'information sur les demandes (soumissions) reçues par le PGH, soit directement d'un promoteur, soit indirectement d'un organisme provincial ou autre, et les mesures prises au sujet de projets ou d'ouvrages qui peuvent nuire au poisson ou à son habitat.

Voici certaines activités liées à l'expansion du SSDH :

- Ajout de 138 nouveaux utilisateurs du Programme de gestion de l'habitat et de 74 autres utilisateurs associés à d'autres programmes ou secteurs du MPO, portant le nombre total d'utilisateurs du système à environ 900 à la fin de cet exercice financier.
- Poursuite du travail sur la phase 2 du plan pluriannuel de refonte du système, avec la mise en œuvre des versions 4.2, 4.2a et 4.3 du SSDH, qui comprennent des caractéristiques telles que les suivantes :
  - outil cartographique (application Web), une nouvelle caractéristique permettant au personnel de créer des requêtes et d'afficher les résultats sur une carte à l'aide d'un outil de cartographie Web mis au point spécialement pour le SSDH ;
  - un nouveau module pour le suivi des cours de formation sur l'habitat, des séances et des participants ;
  - amorce de la phase 3 du plan de développement pluriannuel, y compris l'orientation du SSDH actuel vers la nouvelle technologie.
- poursuite du travail avec des groupes de discussion et des séances de l'utilisateur pour déterminer les autres modifications et améliorations à apporter dans le cadre de la phase 3 du projet de refonte au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Initiatives de gestion de l'habitat sur le Web

Les initiatives de gestion de l'habitat sur le Web ont été considérablement élargies au cours de l'exercice financier 2002-2003. On répondait ainsi à la nécessité de fournir des renseignements exacts et opportuns aux clients du MPO et d'appuyer l'objectif fédéral d'utiliser la technologie de l'information et des communications pour offrir aux Canadiens un meilleur accès à l'information et aux services.

On a fusionné l'ancien site Internet du Programme de gestion de l'habitat du poisson avec le site d'Océans Canada pour former le site des Eaux canadiennes à vocation sectorielle. Ce site a été mis à la disposition du public en décembre 2002 et comprend des renseignements sur les océans et l'habitat du poisson du Canada.

Le site intranet de l'Habitat du poisson a été transformé en site Web orienté sur le client fournissant au personnel du PGH de toutes les régions les renseignements dont il a besoin pour accomplir ses tâches d'une manière efficace. On a élargi le site pour y inclure un module de formation détaillé, un module des soumissions, un babillard ainsi que des outils administratifs et des services élargis.

Un site extranet a été créé conjointement par l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) et le MPO dans le but de fournir de l'information au personnel de l'ACÉ et du MPO responsable de la mise en œuvre du protocole d'entente entre l'ACÉ et le MPO (pour les détails, consulter la section 5.0 Participation de la collectivité et intendance).

Faits saillants par région

On trouvera les détails des activités régionales dans les documents d'appui accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve et Labrador

- Le personnel régional a travaillé au maintien et à la mise à jour de l'Inventaire des habitats en eaux douces pour Terre-Neuve et le Labrador, qui comprend des données clés pour 365 réseaux fluviaux sur la partie de l'île de la province et 80 réseaux fluviaux au Labrador.
- Le personnel a créé l'inventaire des projets de compensation de l'habitat du poisson, qui fournit des emplacements, des descriptions, des cartes, des photos et des diagrammes des projets de compensation de l'habitat du poisson en cours dans la région.

Maritimes

- Dans le cadre de la consolidation de l'examen des propositions de travaux aquatiques, le personnel régional a veillé à faire en sorte que tous les dossiers des soumissions soient partagés de façon opportune.

Québec

- La région a continué de fournir de l'information au système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson. Le système a grandement profité d'une entente avec la Société de la faune et des parcs du Québec en vue de fournir des renseignements considérables sur l'habitat des poissons d'eau douce.
- L'Atlas interactif des habitats côtiers et des ressources halieutiques a été créé au cours de l'exercice financier 2002-2003 en tant que sous-produit du système d'information. Il devrait être accessible sur Internet en 2003.
- La région a créé une base de données reliées à la gestion des projets de compensation mis en œuvre au Québec pour la perte d'habitat du poisson. Elle fournit des renseignements sur les pertes et les gains d'habitat, les objectifs de suivi, les techniques utilisées et les conclusions finales pour chaque projet de compensation. La base de données devrait être entièrement opérationnelle au cours de l'exercice financier 2003-2004 et sera continuellement mise à jour.
- La région a créé un site extranet de la Table sectorielle en évaluation environnementale, qui comprend 19 ministères et organismes fédéraux s'occupant d'évaluation environnementale au Québec. Le site extranet contribuera à accroître et à promouvoir les échanges, dont le partage des documents élaborés par les membres de la Table sectorielle en évaluation environnementale.

Centre et Arctique

- La région a continué d'élaborer un site Web interne pour fournir de l'information au personnel du MPO, en consultation avec d'autres programmes du MPO, notamment les Sciences, le Service hydrographique du Canada et la Garde côtière canadienne.
- Le personnel a entrepris un projet conjoint avec le Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques du MPO en vue de créer un outil de cartographie pour les espèces de poisson en péril en Ontario.
- En collaboration avec les Offices de protection de la nature, le MPO a continué d'élaborer une carte de Système d'information géographique (SIG) avec des renseignements afférents aux drains municipaux et à l'habitat du poisson.

Pacifique

- La région a continué d'élaborer et de mettre en œuvre des produits SIG dans toute la région, y compris une application cartographique sur Internet qui donne aux utilisateurs internes et externes l'accès à plus de 135 secteurs de données géographiques sur les espèces de poisson et leur habitat.
- Le personnel a continué de travailler avec la province de la Colombie-Britannique à l'élaboration de méthodes normalisées pour la compilation des données, l'assurance de la qualité et l'intégration des données et de l'information.

8.0 Gestion du programme

Une saine gestion des programmes est essentielle au renforcement du Programme de gestion de l'habitat. Les tâches de gestion des programmes comprennent la planification des activités et du travail, la formation, l'administration financière, la gestion des ressources humaines ainsi que la mesure du rendement et la communication de l'information.

Faits saillants à l'échelle nationale

Programme national de formation

Le plan d'action et la stratégie de formation en gestion de l'habitat, élaborés dans le cadre de l'Initiative nationale du Plan directeur afin de renforcer le Programme national de gestion de l'habitat, ont guidé l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau Programme national de formation à la gestion des habitats.

Les principales activités de formation au cours de l'exercice financier 2002-2003 ont compris ce qui suit :

- La mise en place d'une structure de gestion de programme et la création de modules de cours de formation de base qui appuient la prestation continuelle de services et d'activités réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. On a également créé un cours de formation des formateurs, dont on a assuré la prestation en mars 2003. L'auditoire cible était les spécialistes en gestion de l'habitat intéressés à perfectionner leurs aptitudes de facilitateurs afin d'assurer la prestation de cours professionnels et techniques.
- Un total de 165 membres du personnel de Gestion de l'habitat ont suivi un cours de formation spécial sur le SSDH.

- Le comité de direction du programme national de formation à la gestion des habitats a été mis sur pied pour coordonner l'élaboration et la prestation d'un programme national de formation axée sur les compétences pour appuyer la mise en œuvre efficace, efficiente et cohérente du Programme national de gestion de l'habitat. Il incombera au comité de s'assurer qu'un programme d'études consistant en des modules de formation cohérents à l'échelle nationale pour toutes les activités clés du programme est mis en place et que le programme de formation répond aux priorités du programme.

Le MPO a entrepris l'élaboration d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour le PGH qui comprend toutes ses activités réglementaires et non réglementaires. Il a toutefois proposé d'utiliser une approche progressive pour atteindre ce but, en commençant par l'élaboration d'un CGRR qui se concentre sur les activités réglementaires associées à l'administration et à l'application de l'article 35 de la *Loi sur les pêches* – des activités qui consomment une grande partie des ressources affectées au programme. Ce CGRR est élaboré et mis en œuvre en parallèle avec la mise en œuvre du plan d'action en cinq points issu des nouvelles orientations stratégiques établies dans le cadre de l'exercice du Plan directeur du PGH et du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PÉMA). Ce plan d'action en cinq points comprend des mesures visant à rationaliser les examens réglementaires pour concentrer les ressources du programme sur les ouvrages et les entreprises qui posent le risque le plus élevé pour l'habitat du poisson et pour permettre de réinvestir les économies dans les activités réglementaires et non réglementaires prioritaires.

Faits saillants par région

On trouvera les détails des activités régionales dans les documents d'appui accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/index_f.asp>.

Terre-Neuve et Labrador

- Le personnel régional a présenté une trousse de formation complète sur l'exploitation forestière aux employés du secteur forestier, décrivant les politiques et les programmes régionaux du MPO relatifs à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat, ainsi que diverses techniques d'atténuation concernant les activités forestières.
- Le personnel a continué d'offrir la trousse de formation sur l'exploitation forestière et la protection de l'habitat du poisson, en se concentrant particulièrement sur les modules afférents au poisson et à son habitat, à la sédimentation et aux impacts des activités forestières).

Maritimes

- La région a entrepris un projet visant à cerner les pratiques à utiliser pour les projets à faible risque en Nouvelle-Écosse afin de rationaliser le nombre d'examens des soumissions. Ce travail mise sur l'expérience de 20 ans au Nouveau-Brunswick où le Règlement sur la modification des cours d'eau permet à l'organisme provincial responsable d'examiner certains types de projets selon les directives établies.
- La région a mis sur pied un comité régional et de secteur de l'habitat pour promouvoir une démarche d'équipe cohérente à l'égard des activités du secteur de l'habitat parmi les bureaux régionaux et de secteur, en réunissant le personnel de toute la région pour discuter des enjeux, définir les priorités et élaborer des mesures de suivi en vue de régler les problèmes et les enjeux.

Centre et Arctique

- Le secteur des Prairies de la région a mis sur pied une équipe chargée de fournir des conseils et des directives au personnel du secteur et d'élaborer des recommandations à la haute direction en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la cohérence à l'échelle régionale du programme.
- On a présenté un programme de formation au personnel sur la protection des eaux navigables dans le but de le sensibiliser davantage aux méthodes et aux procédures d'évaluation de la navigabilité et de suivi des projets, et de fournir un aperçu de la loi et des dispositions relatives à l'application de la LPEN.

Pacifique

- La région a entrepris un examen stratégique dans le but de fournir un aperçu des possibilités de réduction des risques du programme, d'améliorer le caractère défendable et la transparence des décisions concernant les priorités du programme et d'évaluer les coûts et les avantages de la réduction des risques des programmes de gestion de rechange.
- La région a continué d'examiner et d'aborder les effets de la réorganisation et des réductions budgétaires du gouvernement de la Colombie-Britannique, lesquels ont entraîné des changements dans le programme modifiant son rôle dans les dossiers de la gestion de l'habitat.
- Le personnel a participé au projet pilote de prestation réciproque du Programme de gestion de l'habitat et du Programme de protection des eaux navigables en vue d'examiner les possibilités d'améliorer la prestation des deux programmes afférents à l'habitat du poisson.
- Le personnel a fourni des cours de formation sur l'application de la réglementation relative à l'habitat au personnel régional du Programme de gestion de l'habitat et aux

agents des pêches par le biais du cours intitulé Application régionale de la réglementation relative à l'habitat et du cours Témoins-experts.

Carte 1 : Régions et bureaux du Programme de gestion de l'habitat

Annexe 1 :

Dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution

Article	Intention
20	Le Ministre peut prescrire la construction d'échelles à poissons.
21	Le Ministre peut autoriser le financement, ordonner la construction ou l'enlèvement d'une échelle à poissons ou prescrire la mise en place de dispositifs d'arrêt ou de déviation.
22	Le Ministre peut exiger que le débit d'eau soit suffisant pour assurer la sécurité des poissons, la submersion des frayères ainsi que le libre passage des poissons pendant la construction.
26	Interdiction de créer des obstacles au passage des poissons dans les chenaux et les cours d'eau. Le ministre peut aussi autoriser la mise en place de dispositifs destinés à empêcher le poisson de s'échapper.
27	Interdiction d'endommager ou d'obstruer une échelle à poissons, d'entraver le passage des poissons aux échelles et de pêcher à proximité des échelles à poissons.
28	Interdiction d'utiliser des explosifs pour chasser ou tuer le poisson.
30	Le Ministre peut prescrire la mise en place de dispositifs de retenue des poissons ou de grilles pour empêcher les poissons d'être entraînés dans les dérivations ou prises d'eau.
32	Interdiction de causer la mort de poissons par d'autres moyens que la pêche.
34	Définitions employées dans les articles 35 à 42.
35	Interdiction des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson, sauf avec une autorisation du Ministre ou conformément à des règlements.
36	Interdiction de rejeter des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons, sauf en conformité avec des règlements.
37	Le Ministre peut exiger des plans et des spécifications pour les ouvrages ou entreprises qui peuvent affecter le poisson ou son habitat. Le Ministre peut, par règlement ou avec l'approbation du gouverneur en conseil, prendre des arrêtés pour restreindre ou fermer les ouvrages ou entreprises qui peuvent détériorer l'habitat du poisson ou causer le rejet de substances nocives.
38	Donne au Ministre le pouvoir de désigner des inspecteurs et des analystes, et décrit les pouvoirs de l'inspecteur, notamment l'entrée dans des locaux et la perquisition, et le pouvoir d'ordonner la prise de mesures de prévention, de correction ou de dépollution. Prévoit la mise en place de règlements prescrivant la déclaration des rejets anormaux d'une ou de plusieurs substances nocives effectués en contravention de l'interdiction générale, des règlements ou des autorisations émises pour le site.
40	Fixe les peines prévues en cas de contravention aux articles 35 ou 36 ; de défaut de fournir de l'information ou d'entreprendre un projet conformément à l'article 37 ; ou de défaut de faire rapport ou de se conformer d'autre façon à l'article 38.
42	Les personnes qui causent le rejet de substances nocives dans les eaux où vivent des poissons sont responsables des frais subis par Sa Majesté. Le Ministre doit aussi préparer un rapport annuel sur l'administration et l'application des dispositions de *la Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution, ainsi qu'un résumé statistique des condamnations prononcées en vertu de l'article 42.1.
43	Le gouverneur en conseil peut faire des règlements visant à mettre en œuvre les objectifs et les dispositions de *la Loi sur les pêches*, notamment en matière de protection de l'habitat du poisson et de prévention de la pollution.

Liste des abréviations

AC	Administration centrale
ACÉ	Association canadienne de l'électricité
C et P	Conservation et protection
CGRR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
DDP	Détérioration, destruction ou perturbation
EC	Environnement Canada
FAPAQ	Société de la faune et des parcs du Québec
km	kilomètres
km^2	kilomètres carrés
LCÉE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
LCPE 1999	Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999
LEP	Loi sur les espèces en péril
LONÉ	Loi sur l'Office national de l'énergie
LPEN	Loi sur la protection des eaux navigables
MPO	Pêches et Océans Canada
NEMISIS	Système national de renseignement sur l'application de la loi reliée à l'environnement
PCCSM	Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques
PÉMA	Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement
PGH	Programme de gestion de l'habitat
SIG	Système d'information géographique
SOGL	Secteur de l'Ontario des Grands Lacs
SRA	Sackville River Association
SSDH	Système de suivi des dossiers touchant l'habitat